



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Première Commission

7^e séance plénière

Lundi 7 octobre 2016, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration à huit minutes lorsqu'elles interviennent à titre national.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection bien méritée. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération et du plein appui de l'Arménie aux travaux de la Commission.

(*l'orateur poursuit en russe*)

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) – la République d'Arménie, la République du Bélarus, la République du Kazakhstan, la République kirghize, la République du Tadjikistan et la Fédération de Russie – au titre du point 96 de l'ordre du jour, « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Fermement attachés à l'objectif de préserver l'espace de toute arme et garantir l'utilisation future

de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, les États membres de l'OTSC estiment que l'adoption d'un traité international interdisant le déploiement d'armes et le recours à la force dans l'espace figure parmi les priorités de la communauté internationale.

Ils se félicitent de l'appui de plus en plus important apporté ces dernières années à l'initiative internationale portant sur l'engagement politique à l'égard du non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, qui est une mesure conservatoire importante en attendant la conclusion d'un accord interdisant le déploiement d'armes et le recours à la force dans l'espace. En revêtant un caractère mondial, l'initiative de ne pas déployer en premier d'armes dans l'espace devient progressivement une mesure importante dans l'action visant à préserver l'espace de toute arme et, par voie de conséquence, à renforcer la paix au niveau international et à assurer une sécurité égale et indivisible pour tous.

La création d'un groupe solide composé d'États responsables qui assument leur engagement à l'égard de l'initiative de ne pas déployer en premier d'armes dans l'espace devient progressivement l'une des plus importantes mesures de confiance et de transparence dans le cadre des activités spatiales internationales. Cela a déjà permis de mettre en place une barrière politique contre la militarisation de l'espace, d'éviter qu'il ne devienne un autre lieu d'affrontement armé. Les États

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



membres de l'OTSC appellent à nouveau tous les États à suivre leur exemple et à prendre l'engagement politique d'interdire le déploiement d'armes dans l'espace.

M. Alrowaieci (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau. Nous sommes tout à fait certains que vos compétences et votre expertise hors pair faciliteront nos travaux et contribueront à leur succès. Mes remerciements s'adressent aussi à votre prédécesseur, le Représentant permanent des Pays-Bas, pour la façon dont il a présidé la Première Commission au cours de la soixante-dixième session.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Il ne peut y avoir de paix, de sécurité et de stabilité internationales si on laisse proliférer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Ces armes représentent une menace pour la paix et la sécurité du monde, et l'humanité doit en être débarrassée. À ce propos, j'aimerais rappeler certaines résolutions pertinentes sur le désarmement et la non-prolifération, la dernière en date étant la résolution 70/34, où il est demandé aux États d'engager des négociations sur une convention globale et non discriminatoire visant l'interdiction de l'emploi, de l'acquisition, de la fabrication et de l'accumulation d'armes nucléaires. Nous appelons également à la tenue d'une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

La résolution 50/66, relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, souligne la nécessité de mettre en œuvre la résolution sur le sujet adoptée par la Conférence d'examen de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle insiste également sur la nécessité d'une adhésion universelle au Traité. Elle demande à tous les pays du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait d'y adhérer dès que possible et de soumettre toutes leurs installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À cette fin, le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de déployer les efforts nécessaires pour débarrasser le

Moyen-Orient, y compris le Golfe arabe, des armes de destruction massive et des armes nucléaires.

Le Royaume de Bahreïn rappelle l'importance que revêt la mise en œuvre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par toutes les parties, sans restreindre le droit inaliénable des pays à utiliser la technologie nucléaire et à mener des recherches, à produire et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination, conformément aux articles I et II du Traité. Le Royaume de Bahreïn renouvelle son engagement de travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les autres membres de la Commission, afin de progresser sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Al-Dai (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, ses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience contribuera à la réussite de nos travaux. Je profite également de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent des Pays-Bas, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la précédente session de la Commission.

Je souscris aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, (voir A/C.1/71/PV.2).

L'État du Koweït réaffirme sa position constante sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationales. Notre stratégie repose sur le respect des conventions internationales, notamment celles relatives au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies et au message des Nations Unies appelant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Notre position est restée inchangée, alors que des armes nucléaires et des armes de destruction massive se multipliaient dans le monde. Une utilisation même minimale de ces armes provoquerait la disparition de toute forme de vie sur terre. Mon pays a signé et ratifié plusieurs conventions et instruments internationaux relatifs au désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Nous avons également adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à

la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à l'Accord de garanties généralisées et à son Protocole additionnel.

Nous tenons en outre à insister sur l'importance de tous les instruments visant à réduire la menace d'une prolifération de ces armes, en particulier le TNP. Cet instrument, pilier des mesures multilatérales de désarmement, vise à rendre le monde plus sûr. Nous devons aussi œuvrer en faveur d'une démarche équilibrée à l'égard de ces trois conventions relatives au nucléaire, tout en rappelant l'importance du droit inaliénable de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en conformité avec le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Mon pays réaffirme sa volonté de parvenir à une solution dans le cadre d'une action multilatérale, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous insistons sur l'importance que revêt la Conférence du désarmement qui, avec la Première Commission, est au centre du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, conformément au mandat qui lui a été confié en 1978. À cet égard, ma délégation rappelle qu'il importe de convoquer une conférence afin de mettre fin à l'état d'inertie dans lequel se trouvent depuis 20 ans tous les mécanismes de désarmement des Nations Unies. Nous devons trouver des solutions aux problèmes qui nous préoccupent. Voilà pourquoi tous les États Membres de l'ONU sont tenus de trouver les voies et moyens de remédier aux difficultés croissantes.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde fait partie intégrante du TNP. C'est un moyen d'atteindre l'objectif de désarmement que se sont fixé les Nations Unies. Néanmoins, le Moyen-Orient est toujours loin d'atteindre l'objectif souhaité, du fait qu'Israël possède toujours des armes nucléaires en violation de toutes les résolutions internationales qui demandent aux États d'adhérer au TNP et de soumettre toutes leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De plus, Israël continue de se dérober à ses obligations découlant des décisions adoptées lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2010. Bien que ces résolutions aient réaffirmé l'importance de tenir, avant la fin de 2012, une conférence sur le Moyen-Orient, cette conférence n'a toujours pas eu lieu. Israël refuse toujours de se plier à la volonté de la communauté internationale et refuse de se conformer aux instruments internationaux.

Nous regrettons également vivement que la Conférence d'examen du TNP en 2015 n'ait pu parvenir à des résultats concrets.

Nous devons créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À ce propos, nous saluons les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni à Genève, ainsi que toutes les négociations relatives à une convention globale et non discriminatoire sur le désarmement nucléaire. Nous devons tout mettre en œuvre pour tenir une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire d'ici à 2018. La Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires doit continuer d'être célébrée chaque 26 septembre.

Les progrès réalisés dans plusieurs domaines nous donnent des raisons d'espérer dans les possibilités offertes par les efforts déployés aux niveaux régional et international. Nous devons trouver des solutions pour remédier aux effets nuisibles de la prolifération des armes sous toutes leurs formes si nous voulons unecatastrophe. Ma délégation espère que nos délibérations seront caractérisées par la transparence et la souplesse, de façon que nous puissions atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive et répondre ainsi aux espoirs de paix et de sécurité des peuples du monde.

M. Ciss (Sénégal) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer, en même temps, du soutien et de la pleine et entière coopération de ma délégation. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par la République d'Indonésie et par la République fédérale du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2).

Les tensions géopolitiques actuelles et les instabilités régionales sont assurément de nature à compliquer le processus de désarmement et de non-prolifération. En effet, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects sont encore loin d'être réalisés, et les négociations multilatérales n'avancent guère, comme en témoigne l'échec de la dernière conférence de révision du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), tenue en mai 2015. Plus que jamais,

l'adoption, en urgence, de mesures concrètes de la part des États dotés de l'arme nucléaire est nécessaire afin d'atteindre l'objectif du désarmement, conformément à leurs obligations et aux autres engagements figurant dans le TNP. Il est donc urgent que la communauté internationale œuvre de façon résolue à l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires. À ce propos, ma délégation se félicite du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (voir A/71/371) et soutient ses recommandations, y compris la convocation d'une conférence des Nations Unies en 2017 pour commencer les négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires, aux fins de procéder à leur éradication.

C'est également le lieu de réaffirmer que le multilatéralisme nous semble, plus que jamais, l'approche la plus appropriée pour arriver à des résultats concrets. Aussi, nous félicitons-nous de l'Accord sur le nucléaire iranien du 14 juillet 2015, qui est un grand pas réalisé dans les efforts de non-prolifération, même s'il ne saurait à lui seul suffire à régler la question du Moyen-Orient dont la conférence pour une zone exempte d'armes nucléaires reste d'actualité.

En effet, le but ultime est de parvenir à un monde dépourvu d'armes nucléaires, ce qui passe par une seule et unique solution, c'est-à-dire un désarmement nucléaire complet. Nous demandons donc aux États dotés de l'arme nucléaire d'agir dans ce sens et d'œuvrer pour l'élimination totale de leurs ogives nucléaires, ce qui reste la seule assurance que le monde puisse avoir contre la dévastation et la misère pouvant découler de l'utilisation des armes nucléaires. C'est seulement de la sorte qu'il sera possible d'assurer la survie de notre planète et l'avenir des générations à naître, pour leur permettre de vivre non dans la peur de la détonation de bombes atomiques mais, dans un monde pacifique, sûr et prospère. C'est dire toute l'importance de l'initiative humanitaire contre les armes nucléaires, qui traduit la volonté des États et autres acteurs de la société civile de trouver d'autres voies et moyens efficaces permettant d'éradiquer ces types d'armes qui constituent une menace constante pour l'humanité.

Concernant les armes légères et de petit calibre, qui affectent durablement la stabilité politique et sociale de beaucoup de pays du Sud, particulièrement ceux d'Afrique, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur, depuis le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, dont la deuxième conférence des

États parties s'est tenue en août dernier à Genève. C'est d'ailleurs le lieu d'appeler tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité le plus rapidement possible, afin d'en faciliter son universalisation et sa mise en œuvre. Ce faisant, nous pourrions atteindre les objectifs fixés, notamment l'établissement de systèmes efficaces de contrôle dans le but de limiter la vente des armes classiques mais, surtout, d'éviter que ces dernières ne soient détournées vers des marchés illicites qui alimentent les conflits et l'instabilité en touchant les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

Il nous faudra également œuvrer à la réduction du transfert illicite, de la circulation et de la fabrication des armes légères et de petit calibre, dont la dissémination incontrôlée reste préoccupante dans plusieurs régions du monde. Ainsi, l'adoption par consensus du Document final de la Conférence d'examen de 2012, réaffirme l'engagement des États membres à mettre en œuvre l'intégralité du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce programme, qui renforce la coopération et l'assistance entre les États, institue un mécanisme de suivi pour le prochain cycle de six ans devant conduire à la prochaine conférence d'examen.

Aussi nous félicitons-nous de la sixième réunion biennale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin 2016. À l'issue de la réunion, faut-il le rappeler, un document final a été adopté par consensus, même s'il convient de déplorer, d'une part, l'absence de consensus en ce qui concerne l'éventuelle intégration de la question des munitions et de leur gestion dans le Programme d'action et, d'autre part, la non-référence explicite au Traité sur le commerce des armes. Toutefois, l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, ainsi que la coopération et l'aide internationales aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, à travers notamment le renforcement des capacités et la formation, ainsi que le transfert de technologies et d'équipements aux États qui en expriment la demande, sont à saluer.

Les négociations sur un accord portant interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, sont également dans l'impasse, malgré quelques progrès enregistrés. Il conviendrait, en

attendant, de s'assurer que les stocks de matières fissiles éparpillés dans 32 pays, ne tombent entre de mauvaises mains, et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur sans délai. Parallèlement, les droits inaliénables des pays de s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, doivent être consacrés. À cette fin, il serait utile de procéder au renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence.

Aussi réaffirmons-nous le rôle exclusif de la Conférence du désarmement comme unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement. Il en est de même de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui va terminer son cycle de négociations l'année prochaine avec, nous l'espérons, des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, nous appelons à la signature et à la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi qu'à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Enfin, mon pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement. C'est d'ailleurs le lieu de réaffirmer qu'une place juste devrait leur être accordée, y compris lors de nos délibérations. Pour terminer, je tiens à vous assurer, une fois de plus, Monsieur le Président, de la volonté de ma délégation à participer pleinement et de façon constructive à tous nos travaux.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session.

L'humanité aspire à la fois à la paix et au développement. L'histoire a maintes fois montré que, sans paix, il ne peut y avoir de développement et que, sans stabilité, il ne peut y avoir de prospérité. De nos jours, la société humaine est devenue une communauté aux intérêts et à l'avenir communs, au sein de laquelle les intérêts de chaque pays en matière de sécurité sont étroitement liés. Le monde connaît des mutations sans précédent. La situation internationale en matière de sécurité est stable dans son ensemble, mais nous sommes confrontés à de nombreux défis. Des questions géopolitiques pressantes continuent de se poser. Le

terrorisme et l'extrémisme se répandent de plus en plus, et la gouvernance mondiale en matière de sécurité demeure une tâche complexe. Le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération se trouve à un tournant critique de son histoire.

Le processus de désarmement nucléaire laisse à désirer. L'autorité du régime de non-prolifération nucléaire est affaiblie. L'architecture du désarmement existante se heurte à de nombreux obstacles. Des règles et des normes relatives aux frontières stratégiques émergentes, telles que l'espace extra-atmosphérique, le cyberspace et les armes autonomes, doivent encore être établies, et le socle de l'équilibre et de la stabilité stratégiques mondiales est ébranlé. Afin de relever efficacement les défis en matière de sécurité, la communauté internationale doit coopérer pleinement et concentrer ses efforts sur les cinq domaines suivants.

Premièrement, elle doit adopter une position très claire en faveur du nouveau concept de sécurité internationale. La communauté internationale doit renoncer à la mentalité de la guerre froide, favoriser l'émergence d'un nouveau concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable et élaborer un schéma de sécurité qui se caractérise par l'équité, la justice, la participation de tous et le partage des avantages. Cela permettra de créer pour les relations internationales un nouveau modèle étayé par une coopération bénéficiant à tous et participant à l'édification d'une communauté liée par un destin commun.

La Chine a toujours œuvré à la consolidation de la paix mondiale, contribué au développement mondial et respecté l'ordre international. La Chine n'a jamais porté atteinte aux intérêts d'autres pays et ne renoncera jamais à ses droits et intérêts légitimes. La politique de la Chine en matière de défense a toujours été de nature défensive. L'armée chinoise a toujours ardemment défendu le maintien de la paix mondiale et de la stabilité régionale. L'année dernière, la Chine a commencé la mise en œuvre complète d'une approche stratégique destinée à renforcer les forces armées par le biais de la réforme. Elle a engagé un processus visant le renforcement de la réforme de sa défense nationale et de ses forces militaires, et elle a annoncé sa décision de réduire de 300 000 hommes ses effectifs militaires. Cette réforme de sa défense nationale et de ses effectifs militaires constitue une décision stratégique majeure que la Chine doit prendre pour faire face à la situation internationale complexe et se doter d'une défense nationale solide et de forces

armées puissantes, à la hauteur de la position de la Chine au niveau international et en conformité avec ses intérêts en matière de sécurité et de développement. Ces réformes démontrent, une fois encore, le ferme attachement de la Chine au développement pacifique.

Deuxièmement, la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour maintenir l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiales. La communauté internationale aspire à une interdiction complète et à une destruction totale des armes nucléaires et à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être poursuivi de manière graduelle en se fondant sur le principe du maintien d'une stabilité stratégique au niveau international ainsi que sur celui d'une stabilité stratégique et d'une sécurité non diminuée pour tous. La politique consistant à ne pas utiliser en premier des armes nucléaires mérite d'être soutenue au niveau mondial, car elle peut réduire efficacement la menace des armes nucléaires, diminuer le danger de guerre nucléaire et prévenir la prolifération nucléaire.

Les systèmes de défense antimissile nuisent à la stabilité stratégique mondiale et à la confiance mutuelle entre grands pays. Le déploiement de systèmes de défense antimissile mondiale par les États-Unis porte gravement atteinte aux intérêts stratégiques des pays concernés. Il risque de freiner le processus de désarmement nucléaire, de déclencher une course aux armements au niveau régional et une escalade de l'affrontement militaire. Le déploiement par les États-Unis du système antimissile balistique ne règlera pas les problèmes de sécurité des parties intéressées. Il ne permettra pas non plus d'atteindre l'objectif d'une dénucléarisation de la péninsule coréenne ni de favoriser le maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule. Ce déploiement risque de porter gravement atteinte aux intérêts de sécurité des pays de la région, y compris la Chine, et de rompre l'équilibre stratégique régional. La Chine est fermement opposée à cette démarche et prendra les mesures qu'elle juge nécessaires pour défendre ses intérêts nationaux en matière de sécurité et l'équilibre stratégique régional. La Chine prie instamment les États-Unis et la République de Corée de redoubler d'efforts pour défendre la paix et la stabilité sur la péninsule, prendre sérieusement en considération les intérêts légitimes de la Chine et d'autres pays de la région et mettre fin à ce déploiement.

Troisièmement, la communauté internationale doit évoluer avec le temps et encourager l'élaboration de règles et de normes en matière de sécurité internationale.

Tout en continuant de mettre en oeuvre, d'élaborer et d'améliorer les règles et normes internationales existantes dans les domaines nucléaire, biologique, chimique et autres, la communauté internationale doit aussi prendre dûment en compte l'absence de règles et de normes s'appliquant aux frontières émergentes, telles que le cyberspace, et l'espace extra-atmosphérique, et militer activement en faveur de l'élaboration de règles et de normes pertinentes pour faire en sorte que ces zones frontalières profitent au maximum à l'humanité.

La Chine attache une importance particulière à l'élaboration de règles et de normes ainsi qu'à la gouvernance mondiale en matière de sécurité et fait largement bénéficier de son expérience en la matière. Le cyberspace est une richesse commune de l'humanité. La communauté internationale prend en compte les intérêts de la communauté avec l'esprit d'une destinée commune et protège la sécurité du cyberspace et son développement. La Chine préconise un ordre cyberspace fondé sur des règles ancrés sur les principes de paix, de souveraineté, d'avantages universels et de gouvernance partagée. Dans ce contexte, nous devons continuer d'examiner l'application du droit international en vigueur sans vues préconçues et envisager la possibilité de créer de nouvelles règles internationales pour faire face aux défis actuels. À ce stade, la création d'un code de conduite pour les acteurs nationaux doit être notre objectif, car cela nous permettrait d'acquérir une meilleure compréhension commune. À cet égard, la Chine appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Quatrièmement, la communauté internationale doit déployer des efforts résolus pour renforcer les mécanismes des traités multilatéraux sur le désarmement. Les traités existants sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération constituent les piliers pour assurer la stabilité de l'ordre international en matière de sécurité. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Les trois piliers du TNP – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – doivent être encouragés d'une manière globale, équilibrée et rationnelle, puisqu'ils ont une incidence sur la sécurité de chaque nation et sur le bien-être de son peuple. Les deux poids, deux mesures et d'autres démarches sélectives risquent de porter gravement atteinte au bien-fondé et

à l'autorité du TNP avec les conséquences négatives qui en découleraient. Il convient de rappeler que la Conférence du désarmement est irremplaçable en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous sommes opposés à toute démarche visant à mettre sur pied de nouveaux systèmes hors de la Conférence du désarmement car cela ne ferait qu'affaiblir les mécanismes internationaux en matière de sécurité. Ce n'est absolument pas ainsi que nous réglerons les problèmes.

Cinquièmement, la communauté internationale doit s'employer activement et avec prudence à régler ces questions mondiales pressantes. Nous devons adopter une démarche globale et examiner les situations passées et présentes. Nous devons nous concentrer sur les questions pressantes liées à la sécurité régionale et envisager des moyens de répondre aux dangers potentiels, afin d'éviter l'élaboration de solutions uniquement partiales. La Chine œuvre activement depuis longtemps au règlement des questions pressantes.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, la Chine a toujours adopté une position objective et juste et contribué à l'adoption d'un Plan d'action global commun en promouvant des pourparlers et un dialogue pacifiques. Par ailleurs, la Chine a activement préconisé la modernisation du projet de réacteur à eau lourde d'Arak et encouragé d'autres activités liées à l'application du Plan d'action global commun. Nous espérons que les parties intéressées respecteront leurs engagements politiques, s'acquitteront de leurs obligations de façon équilibrée, régleront comme il convient leurs différends et encourageront la pleine application du Plan d'action global commun.

En ce qui concerne la question nucléaire sur la péninsule coréenne, la Chine juge impératif de réaliser la dénucléarisation de la péninsule et de maintenir la paix et la stabilité, tant sur la péninsule que dans la région. Il est essentiel que cette question soit réglée par la voie du dialogue et de la consultation et que le régime international de non-prolifération nucléaire soit efficacement défendu.

Dans son discours devant l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, le Président chinois Xi Jinping a exposé ses vues et positions sur la paix et la sécurité internationales (voir A/70/PV.13). La Chine a respecté ses engagements, en déployant plus de 30 000 soldats de la paix pour 29 opérations de maintien de la paix. La Chine est le plus grand contributeur de soldats de la paix de tous les membres

permanents du Conseil de sécurité et le deuxième plus grand contributeur au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons fourni une assistance humanitaire au déminage sous différentes formes à plus de 40 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ce mois-ci, la Chine organisera à Nanjing un stage de formation au déminage à des participants venus du Cambodge et d'Égypte et fournira à ces pays des équipements et des fonds.

La sécurité est aussi précieuse que l'air, mais l'on ne s'en rend compte que lorsqu'elle a disparu. La Chine est résolue à travailler avec les autres membres de la communauté internationale et à continuer de participer activement à la gouvernance de la sécurité mondiale, afin de permettre qu'un nouveau concept de sécurité puisse germer dans l'esprit de chacun et d'élaborer de nouvelles mesures de sécurité dans l'intérêt de l'humanité tout entière et de la pérennisation de la paix et du développement.

M. Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein appui et de la coopération de la délégation angolaise aux travaux de la Commission. Je saisis également l'occasion pour féliciter l'Ambassadeur van Oosterom pour la façon dont il a dirigé la session précédente de la Commission.

La délégation angolaise souscrit aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Dans le droit fil de la déclaration prononcée au nom du Groupe des États d'Afrique, notre délégation insiste sur l'importance de la résolution 70/47, qui appelle tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre en considération les conséquences catastrophiques du recours à ces armes d'anéantissement. Nous voudrions également appeler l'attention sur la résolution 70/34. En tant qu'élément fondamental des efforts multilatéraux de désarmement, elle contient un plan détaillé en vue de parvenir à une convention globale sur le désarmement nucléaire, interdisant la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant l'élimination totale de ces armes.

La délégation angolaise souhaite rappeler le bien-fondé et l'importance capitale du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, et réaffirme son attachement aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et à ceux adoptés par le Mouvement des pays non alignés. En souscrivant à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, nous voulons mettre en exergue l'appel à des mesures efficaces sur le désarmement nucléaire. À cet égard, nous exhortons les pays non alignés à prendre des mesures tangibles visant à abandonner et démanteler ces armes.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, occupe une place centrale dans les efforts déployés par la communauté internationale, notamment par la mise en place d'un régime de non-prolifération solide, condition *sine qua non* de l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, de la prévention du danger inhérent au recours aux armes nucléaires. La communauté internationale a fait de la lutte contre la prolifération nucléaire son fer de lance, mais les résultats ont été contrastés. Force est d'admettre que, puisque le régime mis en place a été dans l'incapacité de mettre fin à la prolifération, nous sommes sous la menace constante, face à la montée des tensions dans la plupart des régions du monde, que d'autres pays mettent au point, fabriquent et acquièrent ces armes pour défendre leurs intérêts nationaux et en violation du droit international.

La menace que représente la prolifération des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques doit aussi occuper une place centrale dans le débat sur la non-prolifération. Un examen complet se déroule actuellement sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), selon laquelle les États Membres de l'ONU sont tenus de renforcer leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, tout en reconnaissant le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans les efforts pour combler les lacunes dans les mesures réglementaires et exécutoires, notamment les activités de prolifération liées au terrorisme par des acteurs non étatiques.

La menace que représente pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires est réelle et ne doit pas être sous-estimée. C'est la raison pour laquelle le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires, qui constituent l'objectif général du TNP, demeurent l'une des priorités fondamentales de la politique étrangère de l'Angola. Le cadre africain relatif à la non-prolifération nucléaire, à savoir le Traité de Pelindaba, joue un rôle important dans la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

L'Angola est profondément inquiet par les défis et les conflits en Afrique et ailleurs. Aujourd'hui, on peut facilement se procurer des armes, qui peuvent être achetées à bas prix par le biais de réseaux criminels, et qui sont généralement fournies par des États impliqués dans le jeu dangereux de l'influence et du pouvoir à des groupes armés non étatiques et à des terroristes, semant ainsi la destruction, le désordre et le chaos. Les armes légères et de petit calibre sont devenues de véritables armes de destruction massive dans les conflits en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs. Compte tenu du caractère profondément destructeur de ces armes, nous estimons que le régime de contrôle des armes légères, qui vise à contrôler le trafic des armes légères et de petit calibre et la fourniture de ces armes à des groupes armés non étatiques, doit être renforcé et des mesures restrictives mises en œuvre, conformément à la résolution 1540 (2004). Le renforcement de la sécurité aux frontières de l'Afrique est un élément essentiel pour limiter le trafic des armes et appliquer d'autres mandats, tels que le Protocole pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique.

Afin de traduire l'attachement de l'Angola à la mise en œuvre des régimes de non-prolifération pour le contrôle de l'acquisition d'armes de destruction massive, le Gouvernement angolais est en train d'élaborer une législation en la matière et d'adopter des mesures opérationnelles à cette fin. Ainsi, une autorité nationale chargée de contrôler les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive a été créée et placée sous la coordination du Ministre de la défense nationale. La création d'une autorité permet à l'Angola de satisfaire aux obligations internationales que lui imposent les instruments de non-prolifération. En outre, l'Angola a ratifié le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les Conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques.

Pour terminer, nous devons veiller à ce que nos délibérations ici se concentrent sur la nécessité de faire progresser les travaux de la Commission en renforçant la volonté politique à travers l'adhésion aux principes de transparence, de vérification et de viabilité des mesures prises en matière de désarmement nucléaire et de sécurité. De cette façon, nous pourrions enrichir nos débats et assurer le succès de l'ensemble des travaux de la Commission.

Enfin, au nom de ma délégation, je tiens à saluer les initiatives de certains États et d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, qui visent à promouvoir la non-prolifération des armes de destruction massive et des armes classiques. À cet égard, nous exprimons notre soutien à l'initiative du Nigéria de déposer des projets de résolution relatifs au traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies.

M. Htin Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection bien méritée à la tête de la Première Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation

Il n'existe pas sur terre d'armes plus dangereuses et plus destructrices que les armes de destruction massive. C'est pourquoi le désarmement nucléaire est une priorité pour la plupart d'entre nous. Le Myanmar persiste à penser que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. La permanence de ces armes et leur détention par quelques-uns encouragent d'autres pays à choisir l'option nucléaire, qui est une voie dangereuse pour nous tous. Si nous voulons bâtir un monde plus sûr dans lequel la paix et la sécurité internationales prévalent et soient durables, nous devons prendre en considération la sécurité de tous, et pas seulement de quelques pays et de leurs alliés. Nombreux sont ceux qui ont déclaré ici même que les armes nucléaires devaient être interdites, comme d'autres armes de destruction massive. Elles doivent être proscrites, sous tous leurs aspects, en tant que mesure provisoire en attendant leur élimination complète.

À cet égard, le Myanmar salue les mesures prises au niveau bilatéral dans le cadre du Traité

entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Toutefois, nous voudrions des mesures plus rapides et plus ambitieuses en vue de l'élimination totale des armes nucléaires suivant un calendrier prévisible. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les obligations découlant de l'article VI du TNP doivent être satisfaites par toutes les parties de bonne foi et avec une volonté politique renouvelée, en particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires. La prorogation indéfinie du TNP en 1995 ne doit pas être tenue pour acquise. Les trois piliers du Traité doivent être réalisés de façon équilibrée. Parallèlement, les Conférences d'examen du TNP doivent être remises sur la bonne voie en renforçant le niveau de confiance qui règne entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés, mais cette confiance mutuelle ne peut exister que si elle s'accompagne de mesures concrètes sur le terrain.

La dépendance constante à l'égard de la dissuasion nucléaire résulte de l'existence même des armes nucléaires. Et l'existence de ces armes suscite un sentiment d'insécurité chez les autres pays. La dépendance à l'égard de son propre arsenal dissuasif ne fait donc que s'accroître. Il faut rompre avec ce cercle vicieux. Le Myanmar se félicite du rapport et des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (voir A/71/371), créé en application de la résolution 70/33, car il représente une contribution importante à l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. La résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité appuie les objectifs plus larges du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'universalité et l'entrée en vigueur du TICE sont essentiels à son efficacité. Nous demandons aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité de le faire dans les meilleurs délais. Les essais nucléaires de quiconque et dans quelque circonstance que ce soit vont à l'encontre de notre objectif commun de paix et de sécurité pour tous.

Les armes chimiques comme biologiques sont contraires à la civilisation et inhumaines. Toute violation des obligations du traité quasi universel représente une menace directe pour l'intégrité des instruments juridiques et la civilisation. Aucune violation ne doit être tolérée. Sur le plan positif, nous tenons à saluer le

travail réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a permis d'éliminer à ce jour 93 % de toutes les armes chimiques déclarées.

Le Myanmar réaffirme sa confiance dans la validité de la Conférence du désarmement, unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. L'année dernière, notre présidence a fait remarquer qu'une plus grande volonté politique de la part de certains États membres de la Conférence du désarmement est indispensable pour surmonter l'impasse dans laquelle elle se trouve. L'enlisement permanent de la Conférence du désarmement et l'improductivité de la Commission du désarmement devront être examinés de toute urgence lors d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité sur la production future et les stocks existants de matières fissiles est attendue depuis longtemps. Nous devons redoubler d'efforts et réaffirmer notre volonté politique d'engager rapidement les négociations sur cette question. Nous lançons à nouveau un appel à la poursuite et à la conclusion d'un instrument juridique international sur l'octroi de garanties de sécurité inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit.

Le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est renforce les normes mondiales en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires et consolide les efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à intensifier leurs efforts afin de régler les questions en suspens en signant et ratifiant le Traité susmentionné, car nous sommes pleinement résolus à en élargir l'adhésion.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité demeure une obligation fondamentale pour les États en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Myanmar remercie le Bureau des affaires de désarmement et le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique de leur appui à la tenue de notre table ronde nationale consacrée à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui s'est tenue à Nay Pyi Taw, notre capitale, au début de l'année.

Malgré l'importance accordée au processus de démocratisation dans nos priorités nationales,

nous n'avons pas perdu de vue notre programme de désarmement. Récemment, le Myanmar a été en mesure de signer un protocole additionnel avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, en 2013, et de ratifier la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, en 2014 et 2015, respectivement. La ratification du TICE, le 21 septembre 2016, a été l'illustration la plus récente de nos efforts pour concrétiser nos objectifs en matière de désarmement. Le Myanmar déposera un projet de résolution annuel (A/C.1/71/L.26) portant sur des mesures concrètes et pratiques en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous en dirons davantage durant les débats pertinents consacrés aux groupes de questions.

Pour terminer, je forme le vœu que nous soyons en mesure de progresser sur la voie d'un monde plus sûr dans le cadre de nos travaux en Commission dans les semaines à venir.

M^{me} Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Je suis certaine que sous votre direction, la Commission sera particulièrement efficace et productive.

La communauté internationale est confrontée aujourd'hui à des défis immenses et sans précédent. Les conflits dont plusieurs régions du monde sont actuellement le théâtre, conjugués au mépris inquiétant des parties aux conflits à l'égard des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ont atteint un niveau inacceptable. De plus, le nombre croissant d'actes terroristes odieux commis dans le monde entier rend la situation encore plus alarmante. Aujourd'hui, aucune nation ne peut prétendre être à l'abri d'une attaque terroriste, et le lien éventuel entre le terrorisme et la sécurité chimique, biologique et nucléaire représente, hélas, une menace que nous devons prendre en considération.

Par conséquent, jamais la promotion du désarmement et de la non-prolifération n'a revêtu autant d'urgence. L'élimination totale des armes de destruction massive figure parmi les principes fondamentaux des Nations Unies et la seule manière d'empêcher notre destruction. Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons des dernières ratifications. Toutefois, en dépit d'un soutien écrasant, le Traité, malheureusement, n'est toujours pas entré en

vigueur. Nous enjoignons à tous les États de ratifier le Traité, dont l'entrée en vigueur représenterait un pas décisif vers un monde plus sûr pour tous. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, nous demandons à tous les États de s'abstenir de tout acte qui serait contraire à son objectif. Dans ce contexte, Saint-Marin est très préoccupé par les essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée et condamne fermement ce comportement irresponsable.

Malheureusement, le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires n'a que peu progressé ces dernières années. L'incapacité de la Conférence d'examen de 2015 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de parvenir à un consensus sur un document final est particulièrement décevante. Nous demandons donc à tous les États de participer dans un esprit constructif au nouveau cycle d'examen du TNP, qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Aucun peuple, aucun pays ne devrait jamais faire l'expérience des ravages et des effets destructeurs d'une explosion nucléaire, et le soutien international écrasant accordé à l'engagement humanitaire montre à quel point cette question doit être examinée en urgence. Saint-Marin salue les efforts et le travail du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (voir A/71/371), qui ont souligné la volonté de nombreux États d'entamer le processus de négociation d'un instrument juridiquement contraignant pour l'interdiction des armes nucléaires.

La République de Saint-Marin est vivement préoccupée par les récents incidents liés à l'emploi de substances chimiques contre des civils, et condamne fermement l'emploi d'armes chimiques par quelque partie que ce soit. L'utilisation de telles armes constitue une violation flagrante du droit international, et les responsables de tels crimes devront répondre de leurs actes. À cet égard, la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB) revêtent une importance capitale. Toute attaque biologique aurait des conséquences catastrophiques et irréversibles. Nous nous félicitons de la tenue, en novembre prochain, de la Conférence des États parties à la CIAC, car elle sera l'occasion de renforcer la Convention.

Saint-Marin est profondément préoccupé par le nombre élevé de victimes des armes légères et de petit calibre et par le transfert irresponsable d'armes et le

trafic illicite de ces armes. L'adoption récente du Traité sur le commerce des armes et le nombre croissant de ratifications représentent un succès remarquable et un pas dans la bonne direction. Le Traité établit des normes mondiales solides pour faire face à un problème épineux qui contribue à saper la paix et la sécurité. Le trafic illicite nourrit les conflits, l'instabilité et la violence partout dans le monde, causant de grandes souffrances humaines et entravant le développement. Le lien entre le développement et la paix et la sécurité a été également souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel nous nous sommes tous engagés à réduire sensiblement les flux d'armes illicites d'ici à 2030. Nous devons donc nous atteler maintenant à la mise en œuvre de cet objectif et, à ce propos, nous nous félicitons de l'issue positive de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La protection des civils dans les conflits armés doit être l'une de nos priorités. Ces dernières années, des maisons, des hôpitaux, des écoles et des infrastructures vitales dans plusieurs pays ont été prises pour cibles et bombardées. Malheureusement, des armes explosives ont été également utilisées dans des régions peuplées, causant des souffrances inutiles et provoquant le déplacement et la mort de nombreux civils. Nous enjoignons toutes les parties de s'abstenir d'utiliser des engins explosifs dans des zones peuplées, afin de réduire le plus possible le nombre de blessés graves et de décès parmi les populations civiles, notamment d'enfants et de travailleurs humanitaires.

De tels actes nous inquiètent vivement, et nous pensons que la protection des populations civiles contre des armes frappant sans discrimination constitue l'un de nos devoirs fondamentaux. Nous vivons dans une période d'instabilité géopolitique qui crée un risque plus grand d'insécurité au niveau mondial, de course aux armements et de dangers nucléaires croissants. Nous devons à présent redoubler d'efforts et faire face aux dangers actuels avec une volonté politique renouvelée et un programme de désarmement revitalisé, en gardant à l'esprit qu'aucun pays ne peut seul faire face au nombre croissant de défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Il est de notre responsabilité commune de progresser sur la voie du désarmement, et nos points de vue divergents ne doivent pas être un motif d'inaction.

Si nous voulons vraiment surmonter les obstacles présents, nous devons consentir davantage d'efforts et œuvrer en toute bonne foi et dans un esprit de dialogue et de coopération. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons une réelle chance d'accomplir notre mission et de bâtir un monde plus sûr pour nous et pour les générations futures.

M. Al-Otoom (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Nous sommes pleinement convaincus que votre compétence et votre expérience hors pair seront un gage de succès. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau.

Nous nous associons aux déclarations qui ont été faites, respectivement, par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

La Première Commission est une enceinte capitale pour débattre des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et les défis dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, des armes de destruction massive et des armes classiques. La Commission est aussi l'enceinte idoine pour examiner et évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des conventions et traités pertinents. Il appartient par conséquent à tous les États Membres de l'ONU de veiller à ce que la Commission soit en mesure de mener à bien la tâche qui lui a été confiée, et nous tâcherons de faire qu'il en soit ainsi au cours de la présente session.

Sur la base de sa foi dans la culture de paix et, en particulier, dans la paix mondiale, le Royaume de Jordanie a rejoint la majorité des conventions et des traités internationaux relatifs aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive. Nous respectons fidèlement toutes nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Jordanie est aussi membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que d'autres organisations et traités internationaux relatifs aux armes de destruction massive et à leur prolifération. Aussi appelons-nous à un renforcement de la sécurité nucléaire internationale, notamment par la prévention de la contrebande de matières nucléaires, et, par voie de conséquence, au renforcement du TNP. À ce propos, nous regrettons le fait que la Conférence d'examen

du TNP en 2015 n'ait pas été en mesure de parvenir à un document final. Nous invitons toutes les parties à assumer leurs responsabilités et à appliquer toutes les décisions prises dans le cadre du TNP.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité qu'Israël adhère au Traité et soumette toutes ses installations et activités au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pour atteindre l'objectif global de non-prolifération et encourager des pays à s'acquitter de leur plein gré aux obligations qui leur incombent de ne pas chercher à se doter d'armes nucléaires au Moyen-Orient, il faut mettre en œuvre la décision prise lors de la Conférence d'examen de 1995 de déclarer la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires. Cette décision découle de celle de proroger indéfiniment le Traité.

L'article IV du TNP reconnaît le droit des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il s'agit là d'un droit fondamental pour tous, garanti et assuré par le TNP. L'article stipule en particulier que les pays peuvent développer des programmes aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le cadre de leur production énergétique nationale, compte tenu du fait que de nombreux pays ne disposent pas d'autres sources d'énergie. Par conséquent, l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins de développement constitue pour bon nombre une condition préalable à la réalisation du développement durable. Il va sans dire que les utilisations pacifiques doivent satisfaire aux normes les plus strictes en matière de sûreté et de sécurité convenues au niveau international et doivent être placées sous le système de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au régime de garanties généralisées imposé. D'une part, cela garantit le droit de tout État d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, d'autre part, que cette utilisation ne dissimule pas d'autres utilisations à des fins non pacifiques.

Les progrès rapides de la technologie dans le cyberspace représentent un défi majeur qui exige davantage d'efforts collectifs pour mettre en place un système susceptible de répondre efficacement à la menace d'une utilisation du cyberspace par des groupes terroristes. En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, nous insistons sur l'importance du désarmement et soulignons le droit de tous les États d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Tous les efforts internationaux doivent tendre vers la réglementation

plutôt que la contrainte. Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui et de la coopération de ma délégation et, sous votre direction, nous entendons travailler en étroite coopération avec l'ensemble des délégations au cours de la présente session.

M. Vujić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues qui vous ont félicité, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à vos postes respectifs. Je tiens à vous assurer du plein appui de la délégation serbe dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

La Serbie fait sienne la déclaration prononcée plus tôt dans le débat de cette année par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2). J'aimerais cependant aborder quelques sujets prioritaires pour la Serbie et souligner les activités qu'elle a menées en relation avec plusieurs questions à notre ordre du jour.

Le climat de sécurité au niveau mondial est en constante évolution depuis plusieurs années. Les problèmes qui en découlent continuent de se multiplier et de devenir plus complexes, et il est difficile pour la communauté internationale d'y faire face et de les résoudre. Dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe, aucun pays n'est épargné, notamment par la propagation du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Par conséquent, les questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération prennent de plus en plus d'importance, et les sujets dont nous débattons depuis quelques jours sont d'autant plus pertinents. Il nous faut unir nos forces dans la recherche de solutions communes, car nous partons du principe que le multilatéralisme est nécessaire, voire réalisable, si nous sommes tous animés par la volonté de travailler ensemble dans un esprit de coopération et de compromis.

Si l'on remonte dans le temps, à la toute première session de l'Assemblée générale et à la première résolution qu'elle a adoptée en janvier 1946, qui appelait

« au contrôle de l'énergie atomique... pour assurer son utilisation à des fins pacifiques [et] éliminer ... toutes autres armes permettant des destructions massives » (*résolution 1(I), par. 5 b) et c)*,

on peut voir à quel point nous sommes loin de l'objectif que nous nous sommes fixé à cette époque, à savoir un monde sans armes nucléaires. Les armes de destruction massive, la prolifération et le perfectionnement des

armes nucléaires posent un grave défi pour la paix et la stabilité internationales et freinent l'évolution du processus de développement durable. Nous devons unir nos forces afin de bâtir un monde plus sûr, et le premier pas positif dans ce sens est le respect des normes et des principes internationaux existants en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

La République de Serbie a adhéré à tous les documents internationaux fondamentaux dans ce domaine. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue, à nos yeux, le pilier de la sécurité internationale, le socle du régime international de non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La non-prolifération continue d'être l'essence du régime du TNP. Tout aussi importants sont les efforts déployés pour améliorer encore la vérification internationale des obligations au titre du TNP, qui visent à préserver l'intégrité du Traité en traitant les cas de non-respect.

Vingt ans se sont écoulés depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Cet anniversaire particulier nous rappelle ce que la communauté internationale a réalisé dans ce domaine, et ce qui nous attend si les conditions sont réunies pour la mise en œuvre du Traité. La Serbie a ratifié le TICE en 2004 et s'est jointe aux pays qui appuient fermement sa mise en œuvre universelle dans les meilleurs délais. Mon pays est également fermement attaché au plein respect des obligations découlant du TICE, notamment à son régime de vérification, car il s'agit d'un instrument efficace pour prévenir et décourager le développement et la prolifération des armes nucléaires. Le moratoire de fait sur les essais nucléaires doit être maintenu, mais cela ne doit pas se substituer à la mise en œuvre du TICE, car seule la mise en œuvre du TICE peut nous rapprocher de l'objectif de longue date d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Mon pays est un ardent défenseur du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et de la prévention du terrorisme nucléaire. À ce propos, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour signaler que l'Assemblée nationale de la République de Serbie a ratifié, en mars dernier, les amendements à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et que ces amendements sont entrés en vigueur en mai dernier. La réglementation de la sécurité nucléaire au niveau national revêt une importance capitale, car elle offre une base juridique pour l'adoption des systèmes

d'évaluation de la vulnérabilité et de protection physique. Cette adoption devrait nous permettre d'atteindre nos objectifs à long terme, notamment le renforcement des capacités professionnelles dans le domaine de la sécurité nucléaire et la mise en œuvre continue des conventions internationales dans ce domaine.

Les thèmes liés aux défis posés par les technologies et les matières nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) revêtent également beaucoup d'importance. Cette année, la République de Serbie a adhéré au Groupe des Amis pour la réduction des risques des NRBC et la gouvernance en matière de sécurité, créé par la Géorgie, le Maroc et les Philippines, avec pour objectif d'intégrer cette composante à la structure de la sécurité internationale. À l'heure actuelle, mon pays est en cours de finalisation de son propre plan d'action nationale concernant les NRBC.

La République de Serbie continue d'accorder une grande importance au respect des dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à l'adoption de mécanismes juridiques et réglementaires pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et, en particulier, de leur acquisition par des acteurs non étatiques. Notre plan national de mise en œuvre de cette résolution devrait être revu en conséquence. La République de Serbie, qui a assumé en 2015 la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et qui est membre cette année de la Troïka de l'OSCE, accorde une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans la région de l'OSCE, car il s'agit d'un exemple positif de coopération entre des organisations internationales dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Mon pays est attaché à la pleine mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques (CIAB). La huitième Conférence d'examen de la CIAB, qui doit se tenir en novembre prochain à Genève, sera l'occasion pour les parties à la Convention de définir et d'adopter des mesures destinées à renforcer sa mise en œuvre.

Le commerce illicite des armes classiques continue de menacer la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international et de menacer la vie de millions de personnes à travers le monde. Afin de lutter contre ce phénomène et ses conséquences, la Serbie continue d'apporter un soutien actif à la mise en œuvre au niveau mondial du Traité sur le commerce des armes. Les représentants de mon pays ont participé

à la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue récemment à Genève. Conformément à ses obligations nationales en vertu du Traité, mon pays a présenté ses premiers rapports annuels nationaux.

Une démarche régionale en matière de coopération dans le domaine du contrôle des exportations d'armes, y compris de coopération aux fins du respect des obligations au titre du Traité sur le commerce des armes, revêt une importance certaine. À cet égard, les pays des Balkans occidentaux ont mis sur pied un mécanisme efficace en matière de coopération régionale dans le domaine du contrôle des exportations d'armes légères et de petit calibre, qui apporte une contribution inestimable au renforcement des capacités au niveau régional, au transfert des connaissances, aux pratiques optimales et à l'échange d'informations. Un autre exemple de coopération sous-régionale réussie mérite aussi d'être mentionné, il s'agit de la mise en œuvre de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, fondé sur l'article IV des Accords de paix de Dayton. Conclu il y a 10 ans, il continue d'être appliqué même après l'expiration du mandat du Représentant personnel de l'OSCE, en décembre 2014, à l'époque où les États parties à l'Accord – la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie – ont assumé les compétences et les responsabilités de sa mise en œuvre continue. L'Accord est la concrétisation d'un modèle de limitation des armements qui pourrait être appliqué avec succès dans d'autres régions et qui, en étant à la hauteur des besoins spécifiques des régions, pourrait présenter un intérêt sur le plan transrégional.

Enfin et surtout, j'aimerais revenir brièvement sur les appels lancés ces derniers jours à propos de la nécessité de réactiver la Conférence du désarmement de Genève en tant que principal organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Mon pays espère vivement que la Conférence examinera enfin une autre question de fond d'une importance particulière pour mon pays, à savoir l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Il existe un besoin réel d'élargissement, car les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement revêtent une très grande importance pour un nombre de pays bien plus élevé que les 65 États membres de la Conférence. Il s'agit de questions à caractère universel qui doivent être débattues et négociées sur une base non discriminatoire, transparente et multilatérale, et chaque pays désireux de participer à leur examen doit pouvoir participer au processus et assumer sa part de responsabilité. Une

volonté politique claire est nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle, reprendre un débat sérieux sur les questions de fond et apporter une contribution réelle à la paix et à la sécurité internationales. La République de Serbie est prête à contribuer activement à cette fin.

M. Pung (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Vous pourrez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

Tout en nous associant pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2), j'aimerais souligner certains points précis auxquels l'Estonie attache une importance particulière à la présente session de la Première Commission.

Aujourd'hui, trop de régions du monde sont le théâtre de conflits naissants, en cours ou gelés. Si nous ne les contrôlons pas, les conflits en cours auxquels nous assistons partout dans le monde nourriront le terrorisme, qui ne connaît pas de frontières. L'état de la sécurité en Europe et au-delà est particulièrement inquiétant. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, les frontières de l'Europe ont été modifiées par le recours à la force et des actes d'agression continus contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine. Nous n'aurions pas pu éviter tous les conflits et les crises qui font rage aujourd'hui, mais les conséquences de beaucoup d'entre eux auraient été atténuées si nous avions agi plus tôt, si nous avions disposé de mécanismes adéquats pour les régler et si le droit et les régimes internationaux existants avaient été renforcés et mis en œuvre de manière efficace. Pour toutes ces raisons, afin d'améliorer la sécurité et la stabilité du monde, la communauté internationale doit s'efforcer de progresser vers l'universalité, la mise en œuvre effective et le renforcement des instruments et régimes internationaux existants en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la véritable pierre angulaire des efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi il importe de souligner que toute initiative de désarmement nucléaire doit être conforme au TNP et tendre à renforcer le régime. Par ailleurs, l'idée d'un traité d'interdiction des

armes nucléaires risquerait d'être une menace pour le TNP. Il est illusoire de vouloir mettre en œuvre un traité d'interdiction sans le consentement des États dotés d'armes nucléaires, sans un mécanisme de vérification solide et sans tenir compte de l'environnement de sécurité. L'Estonie partage l'objectif ultime du désarmement nucléaire, à savoir un monde sans armes nucléaires. Toutefois, nous notons avec préoccupation l'absence de consensus sur les moyens de parvenir à cet objectif commun. Nous sommes favorables à une démarche progressive vers le désarmement nucléaire et persistons à penser que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires figure déjà dans le TNP en tant qu'ultime étape vers la concrétisation de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

L'Estonie regrette vivement l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. L'ordre du jour de la Conférence traite de questions internationales, aussi les opinions des personnes concernées devraient-elles être débattues de façon transparente, multilatérale et non discriminatoire, avec la participation de tous les États intéressés. Je voudrais réitérer ici la demande de l'Estonie de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux débats sur le désarmement en tant que membre à part entière de la Conférence. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un instrument multilatéral primordial en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle internationale, aussi regrettons-nous vivement qu'à ce jour, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICE, le Traité ne soit toujours pas en vigueur. Tout en nous félicitant des ratifications récentes du Traité par le Myanmar et le Swaziland, nous enjoignons tous les États, en particulier ceux dont l'adhésion est indispensable à l'entrée en vigueur du TICE, de signer et ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

Ma délégation a également fait partie de celles qui ont parrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée le 23 septembre dernier. La prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive représente une menace très sérieuse. Nous condamnons dans les termes les plus vifs tous les essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée et ses activités en cours de mise au point d'armes nucléaires et de programmes de missiles balistiques. Il est également capital pour la République populaire démocratique de Corée qu'elle change de cap et se conforme à ses obligations internationales.

Nous condamnons également avec la plus grande fermeté tout emploi d'armes chimiques en Syrie ou ailleurs, par quiconque, y compris des acteurs non étatiques, et en quelque circonstance que ce soit. Les auteurs d'attaques aussi odieuses doivent répondre de leurs actes, et l'on peut espérer une résolution forte de la Première Commission sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous félicitons du retrait réussi des armes chimiques de Libye qui seront détruites hors du pays, car nous y voyons une avancée positive qui témoigne du bien-fondé de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques face au risque d'utilisation par des acteurs non étatiques et des terroristes. Nous notons avec préoccupation que les missiles balistiques et les technologies connexes sont toujours utilisés en tant qu'armes opérationnelles dans le monde entier. À cet égard, nous pensons que les régimes de contrôle de la technologie des missiles et le Code de conduite de La Haye jouent un rôle central pour prévenir la prolifération des missiles. Nous pensons que la participation de l'Estonie au Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) permettrait de renforcer le régime et les efforts de non-prolifération au niveau international. Nous appelons également tous les États membres de l'Union européenne à faire partie du RCTM, étant donné qu'ils respectent tous les normes et les critères les plus stricts établis par le régime.

En ce qui concerne la sécurité dans le cyberspace, l'Estonie est membre du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour la quatrième fois. Nous attendons du Groupe d'experts gouvernementaux actuel qu'il nous permette d'aller au-delà des dispositions précédemment approuvées. Le Groupe s'est avéré être une enceinte particulièrement féconde. Dans l'avenir, il pourrait être un instrument utile, non seulement pour étudier les menaces cybernétiques et les solutions possibles, mais aussi pour appliquer les lois, normes, règles et principes internationaux existants. Nous pourrions inviter tous les pays à partager leurs vues sur la mise en œuvre des propositions du Groupe d'experts gouvernementaux avec la Première Commission. Pour l'Estonie, le droit international est la principale autorité en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Nous devons par conséquent établir des normes plus précises, non seulement pour réduire le risque de pratiques intolérables, mais aussi pour assurer un comportement transparent et prévisible, ce qui nous

permettrait de nous focaliser sur la paix plutôt que sur le conflit.

Mon pays est déterminé à appuyer le déminage humanitaire et l'action antimines. Ces dernières années, nous avons augmenté nos contributions et nous continuerons à le faire. Nous apportons notamment un appui financier au Service de la lutte antimines des Nations Unies, notamment pour la neutralisation des restes explosifs de guerre et des activités de déminage dans le cadre de différents projets humanitaires bilatéraux ou internationaux. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité d'interdiction des mines antipersonnel.

En ce qui concerne les conflits et les crises actuels, il importe de veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas victimes de la violence sexuelle et qu'elles soient associées au règlement des conflits et aux négociations de paix. Par conséquent, il est primordial de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions pertinentes sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'Estonie est déterminée à contribuer aux efforts de la communauté internationale pour renforcer la mise en œuvre des instruments existants en matière de désarmement et de limitation de maîtrise des armements, tels que la Convention sur les armes inhumaines, la Convention sur les armes biologiques, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte pour renforcer les instruments susmentionnés lors des différents processus d'examen qui auront lieu l'année prochaine.

M. Gone (Côte d'Ivoire) : Je voudrais à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que votre expérience et votre leadership sont un atout indéniable pour le succès de nos travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2).

Les travaux de notre commission s'ouvrent cette année, comme lors des précédentes, dans un contexte sécuritaire international qui continue de susciter des inquiétudes. Le terrorisme connaît un regain d'activité, le nucléaire continue toujours de susciter un grand intérêt, la violence due aux armes légères et de petit calibre demeure un sujet de préoccupation majeur. Les mouvements massifs de combattants étrangers sont toujours observés dans certaines parties du monde. La paix et la sécurité restent, par conséquent, un idéal toujours lointain.

Alors que l'on espérait, avec l'atténuation des nombreuses tensions à travers le monde, une inflexion significative du phénomène du terrorisme, nous avons assisté ces dernières années à un regain inquiétant de ses activités. Aucune région du monde n'est désormais à l'abri de ce phénomène. Le 13 mars de cette année, mon pays a été victime de cette barbarie meurtrière dans la ville balnéaire du Grand-Bassam. L'attaque a fait 19 morts et 33 blessés, dont des nationaux et des étrangers. Suite à cet événement, le Gouvernement ivoirien a pris des mesures énergiques consistant en la création d'une cellule spéciale d'enquête, d'instruction et de lutte contre le terrorisme, le renforcement de la sécurisation de ses frontières, notamment maritimes, par l'acquisition de trois patrouilleurs, le renforcement de la coopération policière avec les pays limitrophes en vue de l'arrestation des responsables de l'attaque et l'adoption d'un projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le droit fil des mesures de prévention et de répression de ce phénomène, mon pays a adopté le 3 juillet 2016 une loi contre le terrorisme. C'est l'occasion ici pour ma délégation d'appeler la communauté internationale à se mobiliser contre le terrorisme et le combattre avec la plus grande fermeté et la plus grande détermination avant qu'il n'inflige à nos pays et à nos sociétés des dégâts et des traumatismes irréparables. À cet égard, je voudrais me féliciter de la coopération efficace avec INTERPOL, les pays de la sous-région et les pays amis qui nous ont apporté leur soutien. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer toute sa gratitude au Comité contre le terrorisme, en particulier à son Secrétaire exécutif, qui a effectué au mois de juin dernier une visite en Côte d'Ivoire pour apporter sa compassion et son soutien au Gouvernement ivoirien.

La prolifération des armes légères et de petit calibre, en dépit des différents Traités, notamment le Traité sur le commerce des armes, continue d'être une source d'inquiétude dans le monde, en raison des nombreuses victimes que ces armes engendrent chaque année. Des études montrent qu'aujourd'hui, plus de 600 millions d'armes légères sont éparpillées à travers le monde, l'Afrique en comptabilisant à elle seule quelque 100 millions. Les conflits armés que ces armes alimentent font plus de 50 000 morts chaque année. Mon pays qui a ratifié le Traité sur le commerce des armes, en 2015, espère que son entrée en vigueur contribuera à améliorer la réglementation et la transparence du commerce international des armes classiques. D'ores et déjà, la Côte d'Ivoire voudrait se féliciter de sa coopération avec le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du processus de marquage et de traçage des armes des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, ainsi que de sa coopération avec les Nations Unies au Programme désarmement, démobilisation et réinsertion, achevé depuis le 30 juin 2015.

S'agissant des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ma délégation reste attentive aux discussions sur ce sujet et voudrait exhorter l'ensemble des parties prenantes à faire des progrès dans les pourparlers. Concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mon gouvernement encourage toutes les parties à œuvrer à sa mise en œuvre et, en particulier, les pays visés à son annexe II à le ratifier sans plus tarder. Les essais nucléaires observés ces dernières années, rappellent qu'il est urgent que les États Membres attachent la plus grande attention au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, à cet égard, s'engagent à renforcer ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La Côte d'Ivoire a ratifié cette année la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et l'Accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Gouvernement ivoirien a également accepté cette année la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et exprimé son consentement à être lié par le Protocole V. Mon pays croit fortement qu'un monde exempt du nucléaire militaire et autres armes de destruction massive serait assurément un monde plus sûr pour nous tous.

En terminant mon propos, je voudrais exprimer toute la confiance que ma délégation place dans nos travaux en vue d'une contribution significative à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. Andanje (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Nous ne doutons pas que, sous votre direction, nos délibérations seront couronnées de succès.

Le Kenya s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2).

Étant donné que les déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique reflètent de manière détaillée les préoccupations de ma délégation, je serai bref afin d'épargner aux membres de lassantes répétitions. J'aimerais appeler l'attention sur certains faits récents intervenus dans le domaine de la sécurité internationale qui devraient nous préoccuper tous. Avant cela, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer l'attachement de toujours du Kenya au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Malheureusement, le désarmement nucléaire est au point mort, comme en témoigne la paralysie qui frappe depuis 20 ans la Conférence du désarmement. L'existence de la Conférence du désarmement en tant qu'enceinte internationale fondamentale pour le désarmement nucléaire est irrémédiablement compromise. Les États membres de la Conférence du désarmement ont été incapables de s'entendre, y compris sur les questions les plus pressantes liées à la maîtrise des armements et sur d'autres questions importantes. Aucune avancée ne se dessine sur aucun front. On constate une absence totale de progrès en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), comme le confirme l'échec de la Conférence d'examen du TNP en mai 2015. Les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité n'ont pas affiché leur volonté de s'acquitter de leurs obligations. La bonne foi est absente. En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et en particulier les États visés à l'annexe 2, certains États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore ratifié le Traité, tandis que d'autres ne l'ont toujours pas

rejoint malgré le vibrant appel lancé par le Secrétaire général le mois dernier.

Pour le Kenya, ce constat est décourageant. Nous sommes convaincus que la situation s'est encore aggravée du fait de l'écart grandissant entre les engagements de façade à l'égard du désarmement et la réalité. Cette situation est tout à fait surréaliste. Le maintien et la modernisation des armes nucléaires entraînent une augmentation des dépenses militaires. On construit de nouveaux vecteurs stratégiques terrestres, maritimes et aériens. On assiste à un accroissement inédit des capacités nucléaires. Tout cela a lieu alors que les stocks mondiaux actuels d'armes nucléaires ont suffisamment de puissance pour anéantir le monde. À l'évidence, ce à quoi nous assistons aujourd'hui, ce n'est pas au désarmement mais à une course aux armements. Les États dotés d'armes nucléaires sont résolus à maintenir le statu quo et, par-dessus tout, leur écrasante domination militaire.

La situation que je viens de décrire se déroule avec en toile de fond une aggravation de la crise géopolitique et un regain des tensions et des affrontements dans le monde. Les politiques privilégiant le recours préventif aux armes nucléaires sont encouragées et font partie intégrante de la stratégie globale des alliances militaires. Force est de constater que nos efforts pour progresser vers nos objectifs communs de désarmement nucléaire sont en recul.

Le monde fait face aujourd'hui à de multiples défis. Pour le Kenya, absolument rien ne justifie que l'on dépense des sommes d'argent indécentes – des milliers de milliards de dollars – alors que de nombreuses questions plus prioritaires méritent notre attention. Une question telle que celle des changements climatiques revêt une urgence extrême. Leurs incidences sont considérables, tant sur le plan géographique que pour l'avenir des générations futures. La crise des réfugiés qui est à l'origine de bouleversements sociaux dans certaines régions du monde est un autre problème urgent. Les inégalités au niveau mondial atteignent de nouveaux sommets. Oxfam a récemment indiqué que le pouvoir et les privilèges sont utilisés pour déséquilibrer le système économique et élargir le fossé entre les plus riches et le reste de la population.

Le désarmement et le développement sont étroitement liés. Le désarmement peut renforcer la cause du développement, mais nous sommes convaincus que le développement peut renforcer la cause du désarmement. Nous ne devons pas succomber à cette

pression sans relâche en faveur d'une augmentation des dépenses militaires au détriment de programmes sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les ressources consacrées à l'acquisition d'armes assèchent nos finances publiques. Des efforts doivent être faits pour libérer des ressources allouées aux dépenses militaires et les consacrer à des priorités sociales telles que l'accroissement des inégalités, les causes économiques et sociales profondes des conflits et les changements climatiques.

M^{me} Scott (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Nous sommes prêts à collaborer pleinement avec vous et votre équipe dans l'accomplissement de votre mission de faire progresser les travaux de la Première Commission.

Je souhaite tout d'abord adresser les sincères condoléances de la Namibie au peuple haïtien après le passage de l'ouragan Matthew la semaine dernière, qui a fait plus de 900 victimes. En outre, les destructions causées par cet ouragan sur l'infrastructure sociale et économique risquent de freiner la marche de ce pays vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2).

Nous tenons également à saisir l'occasion qui nous est offerte pour saluer la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Angola, la Swaziland et le Myanmar. Pour la Namibie, la mise en œuvre non sélective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sont essentiels pour le désarmement. À cet égard, nous réitérons notre plein attachement au multilatéralisme. Nous attendons avec intérêt le deuxième cycle d'examen du TNP prévu à Vienne, en 2017, ainsi que la troisième Conférence d'examen, qui doit avoir lieu en 2020. La Namibie approuve la position très noble adoptée par la Cour internationale de Justice dans son Avis consultatif de 1996, à savoir que le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires dans des conflits armés est contraire aux règles du droit international et viole les principes et les règles du droit international humanitaire. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel à la délégitimation de toutes les armes nucléaires. La croyance dans des doctrines militaires fondées sur la

légende selon laquelle la dissuasion nucléaire garantirait la sécurité nationale est contre-productive et ne respecte pas l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La menace que représentent pour l'humanité l'existence persistante d'armes nucléaires et la poursuite de leurs essais, y compris souterrains et sous-marins, ainsi que le recours possible à la menace ou à l'emploi de ces armes, est encore très réelle. Nous sommes préoccupés par la situation délicate et complexe qui prévaut dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Il importe par conséquent de veiller à ce que les efforts en matière de non-prolifération nucléaire soient menés parallèlement aux efforts en matière de désarmement nucléaire. L'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sont des avancées positives et des mesures importantes sur la voie du renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale. Nous appuyons entièrement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

En ce qui concerne les activités spatiales, l'intérêt commun de l'humanité tout entière et les droits inaliénables, légitimes et souverains de tous les États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques doivent être reconnus. Nous rejetons toute tentative visant à contester ou enfreindre l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de l'humanité. La Namibie réaffirme le droit inaliénable des pays en développement à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à l'abri de toute discrimination. Il y a lieu toutefois de s'inquiéter de la persistance de restrictions indues imposées aux exportations vers des pays en développement de matières, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques.

La Namibie, qui est l'un des plus grands producteurs d'uranium, participe activement aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la promotion des utilisations pacifiques des matières nucléaires dans le traitement du cancer, la

production agricole et la production énergétique. D'où notre conviction que la production et la possession de matières nucléaires, à des fins autres que pacifiques, ne constituent pas une garantie fiable de sécurité. La Namibie encourage et exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre les mesures nécessaires susceptibles de mener à la réduction de la non-prolifération nucléaire et, au bout du compte, au désarmement nucléaire. Enfin, la Namibie se réjouit de l'issue positive des négociations entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti à l'élaboration du Plan d'action global commun, le 14 juillet 2015. Nous espérons qu'il sera appliqué dans son intégralité.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous adresser mes plus sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Nous nous réjouissons que cette importante session de la Commission se déroule sous la direction d'un diplomate éclairé et expérimenté originaire d'Algérie, dont le dévouement à la cause du désarmement est bien connu.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. L'existence des armes nucléaires représente à elle seule une source de menace et de méfiance pour les relations internationales. Elle porte atteinte au principe, consacré par la Charte, de l'égalité des droits de tous les États en matière de paix et de sécurité et aux bases mêmes du droit international humanitaire. Le désarmement nucléaire est une entreprise vitale, car les conséquences de l'inaction pourraient être catastrophiques au niveau mondial. Tout en réaffirmant notre attachement au désarmement nucléaire, il convient de souligner que les États sont tenus de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour atteindre cet objectif. Sept décennies après la première utilisation d'armes atomiques, qui a causé un désastre humanitaire avec la mort de 200 000 personnes, il n'existe pas de garantie absolue que ces armes ne seront pas utilisées à nouveau.

Des milliers d'armes associées à des stratégies militaires et à des plans de guerre prévoyant l'utilisation de ces armes dans certaines circonstances se trouvent

encore dans les arsenaux d'États dotés d'armes nucléaires et d'autres États détenteurs. Cela s'explique par le non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Près d'un demi-siècle après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en vertu duquel tous les États ont l'obligation juridique expresse de procéder à l'élimination totale des armes nucléaires, un large fossé demeure entre cet engagement purement formel et sa mise en œuvre concrète. La préservation de l'intégrité et de la crédibilité du TNP dépend de la pleine mise en œuvre de toutes les obligations qui en découlent, notamment celle relative au désarmement nucléaire.

Il est encore plus décevant que, contrairement à l'engagement des États dotés d'armes nucléaires de réduire le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines militaires, des programmes de plusieurs milliards de dollars pour la modernisation et le remplacement des arsenaux nucléaires et pour la mise au point de nouveaux types de systèmes d'armes nucléaires perfectionnés soient en cours de réalisation, en particulier en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. À l'évidence, ces pays devraient être tenus pour responsables du non-respect volontaire de leurs obligations en vertu de l'article VI du TNP. Les risques sérieux et les conséquences du non-respect persistant de ces obligations ne doivent pas être pris à la légère. Ces pays doivent cesser de bafouer leurs obligations à l'égard du désarmement nucléaire. Nous continuerons de faire part de notre profonde préoccupation à cet égard dans les enceintes internationales appropriées.

L'absence de progrès dans la mise en œuvre des engagements que les États dotés d'armes nucléaires ont déjà pris dans le cadre des Conférences d'examen du TNP a rendu inefficace ce qu'on appelle la démarche graduelle vers le désarmement nucléaire. Cette démarche ne fonctionne pas et ne mènera pas à un monde exempt d'armes nucléaires. Notre analyse repose sur les faits, puisqu'aucune négociation multilatérale sur le désarmement nucléaire n'a eu lieu ces deux dernières décennies en raison du rejet permanent de toute proposition visant à entamer des négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Même le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec toutes ses imperfections, est encore dans les limbes, et les tentatives politiquement orientées d'un certain pays pour abuser le Conseil de sécurité afin qu'il adopte une résolution relative au Traité n'est pas légitime et ne résout rien.

Une démarche subversive n'a même pas permis d'élaborer et de consolider une norme mondiale juridiquement contraignante contre l'essai et la fabrication d'armes nucléaires et la fourniture de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ceux qui continuent à insister sur une démarche graduelle vouée à l'échec vis-à-vis du désarmement nucléaire devraient se rendre compte qu'ils insistent sur une formule consistant à maintenir indéfiniment des armes nucléaires, ce qui est tout à fait contraire à l'obligation juridique énoncée à l'article VI du TNP. Le moyen le plus efficace et concret de parvenir à l'abolition totale des armes nucléaires suivant un calendrier précis et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires consiste à mener des négociations en vue d'aboutir à la conclusion d'une convention globale sur les armes nucléaires englobant tous les aspects importants du désarmement nucléaire, interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires et procédant à leur destruction irréversible et vérifiable. C'est la raison pour laquelle la République islamique d'Iran appuie sans réserve la proposition du Mouvement des pays non alignés d'entamer rapidement des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement.

la République islamique d'Iran est fermement attachée à la non-prolifération des armes nucléaires. Mon pays a été à l'avant-poste des efforts régionaux et internationaux tendant à l'universalité du TNP. Comme on le sait, la République islamique d'Iran a proposé en 1974 la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette proposition a reçu le ferme soutien de la communauté internationale, et de nombreuses résolutions et décisions ont été adoptées par la suite par l'Assemblée générale et les Conférences d'examen du TNP consacrées à sa mise en œuvre. Mais le régime israélien, qui possède des armes nucléaires, a fait obstacle à la création de cette zone, et il continue d'entraver tous les efforts déployés aux niveaux régional et international pour concrétiser cet objectif.

Les membres se rappelleront que la Conférence d'examen du TNP en 2015 n'a malheureusement pas été en mesure d'adopter un document final, en raison d'un facteur extérieur – la pression exercée par un État non-partie au TNP, le régime israélien, sur certains États parties au TNP, qui se sont finalement opposés à l'adoption d'un document final. Les événements ont pris cette tournure parce que figurait dans le document final

une décision concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les armes nucléaires détenues par le régime israélien, qui se livre en permanence à des actes d'agression et de terrorisme, à l'occupation et au génocide, posent la menace la plus dangereuse à la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires au Moyen-Orient qui sont parties au TNP. Cette situation ne peut durer. En conséquence, le régime israélien doit être contraint d'adhérer au Traité et à d'autres grands instruments interdisant les armes de destruction massive, en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, sans conditions et sans plus tarder.

Nous reconnaissons le droit légitime des États à se procurer des armes à des fins de légitime défense. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par le flux constant d'armes classiques offensives sophistiquées en direction de la région instable du Moyen-Orient et, en particulier, vers les pays qui participent à des agressions contre d'autres pays, en violation du droit international humanitaire. Nous faisons référence ici à Israël et à l'Arabie saoudite, qui mène une guerre sanglante au Yémen depuis plus d'un an, tuant des milliers de civils et détruisant des infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux, en menant des frappes aériennes massives et aveugles à l'aide d'armes et de munitions américaines et britanniques. Les dernières atrocités commises le samedi 8 octobre ont vu l'Arabie saoudite bombarder à deux reprises une procession funéraire, tuant environ 150 civils et en blessant près de 600 autres. Ce carnage épouvantable constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Nous demandons instamment aux pays exportateurs d'armes d'honorer pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et d'arrêter de vendre des armes et de fournir une aide logistique et militaire à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis dans leur campagne d'agression contre le Yémen. Paradoxalement, les soi-disant défenseurs des droits de l'homme dans les enceintes internationales prennent la journée lorsqu'on se penche sur le sort des peuples yéménite et palestinien opprimés.

Pour conclure, nous sommes confrontés à une situation difficile et complexe dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, mais nous continuerons d'œuvrer avec espoir et persévérance à la réalisation de nos objectifs en matière de désarmement. Notre principale priorité restera de débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous en avons la responsabilité commune. Nous devons déployer des efforts résolus

afin de réaliser cet objectif. Détruisons toutes les armes inhumaines avant qu'elles ne nous détruisent tous. Appelons collectivement tous les États détenteurs d'armes nucléaires à honorer leurs obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire. Soyons responsables et montrons-nous à la hauteur de notre responsabilité éthique et morale de bâtir un monde plus sûr pour tous les pays et toutes les générations. Le Plan d'action global commun a prouvé que quand on déploie des efforts diplomatiques sérieux et assidus, on peut trouver des solutions à des problèmes complexes sur les plans technique et politique, même lorsque la sécurité internationale traverse une période difficile. Nous espérons que nos travaux à la Commission contribueront à défendre les principes internationalement convenus et à promouvoir nos objectifs communs.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection et à vous assurer du plein appui de ma délégation aux travaux importants de la Commission. Je vais prononcer une version abrégée de la déclaration du Canada afin que la Première Commission puisse procéder avec la diligence voulue, mais une version intégrale de notre déclaration sera fournie au Secrétariat.

Je prends la parole aujourd'hui sur fond de menaces persistantes mais aussi nouvelles à notre sécurité collective et à la paix mondiale. Ces menaces sont entre autres la prolifération et l'utilisation réelle ou potentielle d'armes de destruction massive; les conflits et les crises en Syrie, en Ukraine et au Soudan du Sud; la conduite provocatrice et irresponsable de la République populaire démocratique de Corée; et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Tous ces problèmes exigent une attention urgente de notre part. Face à des questions aussi pressantes, nous devons redynamiser notre engagement à promouvoir la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement.

Tandis que le Canada et un grand nombre d'autres pays estiment qu'il est nécessaire de faire avancer le processus de non-prolifération et de désarmement nucléaires, le système conçu à cette fin continue de décevoir nos attentes. Il est pour nous particulièrement décourageant qu'après 20 années, la Conférence du désarmement ne soit toujours pas en mesure d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et ce en dépit des efforts récents pour obtenir une percée. C'est pour cette raison que le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas prévoient

de présenter cette année un projet de résolution qui vise à faire fond sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81) afin de progresser sérieusement vers l'ouverture de négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles. Et même si nous nous attendons à ce que la négociation d'un tel traité soit longue et complexe, le Canada fera tout son possible pour faciliter ce processus.

Le Canada a participé de manière constructive aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et regrette que les États dotés d'armes nucléaires n'aient pas pris part à cette conversation. Nous partageons également la déception d'autres pays face à l'incapacité du Groupe de parvenir à un consensus sur son rapport final. En outre, nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'une recommandation clef du rapport du Groupe de travail à composition non limitée (voir A/71/371) pourrait creuser les divisions concernant le désarmement nucléaire et compliquer, au lieu de faciliter, la réalisation d'avancées concrètes dans la voie du désarmement.

L'accélération de la prolifération à laquelle se livre la République populaire démocratique de Corée, qui a effectué deux essais nucléaires et une vingtaine de tirs de missiles balistiques depuis le début de l'année, pose une menace réelle à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Ces actes illégaux sont contraires aux propres engagements de la République populaire démocratique de Corée et aux résolutions successives du Conseil de sécurité. Nous appelons donc tous les États à appliquer pleinement et effectivement les sanctions de l'ONU afin de convaincre la République populaire démocratique de Corée de changer de cap et de revenir à la table des négociations. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures immédiates et vérifiables pour se dénucléariser, honorer ses obligations internationales, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et participer sérieusement aux pourparlers à six.

Pour ce qui est des armes chimiques, les nouvelles concernant la Libye sont bonnes. Le Canada se félicite du retrait et de la destruction totale des

derniers précurseurs d'armes chimiques de la Libye, ce qui évitera qu'ils ne tombent entre les mains de Daech ou d'autres groupes armés en Afrique du Nord. C'est le dernier chapitre d'un effort international long de plusieurs années qui a permis d'aider la Libye à éliminer son programme d'armes chimiques. Empêcher des acteurs non étatiques, y compris des terroristes, de se procurer des armes de destruction massive restera une priorité absolue du Canada.

En revanche, les nouvelles concernant la Syrie sont mauvaises. Le Canada est profondément préoccupé par le fait que des armes chimiques continuent d'être utilisées en Syrie et par les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, qui a attribué au moins deux attaques au chlore aux forces gouvernementales syriennes et une attaque au gaz moutarde au soufre à Daech. Les auteurs de ces attaques ont clairement violé la Convention sur les armes chimiques, la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et le droit international humanitaire, et ils doivent être immédiatement traduits en justice. Dans le même temps, nous saluons l'excellent travail accompli par l'OIAC, qui a détruit de manière vérifiable le programme d'armes chimiques de la Syrie. Nous appelons la Syrie à respecter pleinement la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité afin de dissiper rapidement toutes les ambiguïtés relatives à sa déclaration et à honorer l'obligation qui lui incombe de détruire complètement ses installations d'armes chimiques restantes.

(l'oratrice poursuit en français)

La huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction aura lieu à Genève le mois prochain. Le Canada se réjouit de son travail avec la République populaire de Chine et l'Unité d'appui à l'application dans le cadre d'une conférence tenue à Wuxi, en Chine, le mois dernier pour faire avancer les principaux dossiers en vue de la Conférence d'examen. Nous sommes convaincus que la Conférence d'examen offre l'occasion de renforcer l'interdiction complète des armes biologiques. La priorité du Canada est d'améliorer le processus d'examen de la science et de la technologie relatives à la Convention et de promouvoir une mise en œuvre nationale efficace de celle-ci en vue de permettre la continuité des travaux de recherche légitime dans le

domaine des sciences de la vie. En outre, nous apprécions les activités de transparence conduites volontairement en visant le partage de pratiques exemplaires en matière de mise en application, lesquelles améliorent la confiance en ce qui a trait au respect de la Convention.

Au chapitre des armes classiques, le Canada considère que le Traité sur le commerce des armes constitue une réponse efficace aux transferts d'armes non réglementés qui intensifient et prolongent les conflits, entraînent l'instabilité régionale, contribuent aux violations du droit international humanitaire et des droits de la personne et entravent le développement socioéconomique. À ce titre, nous maintenons notre engagement à devenir un État partie au Traité sur le commerce des armes aussi rapidement que possible.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a grandement contribué à la mise en place d'une norme internationale contre l'utilisation des mines antipersonnel, mais le recours à ce type d'armes se poursuit dans certaines régions du globe et continue de mutiler, voire de tuer des innocents quotidiennement. L'application intégrale de la Convention d'Ottawa est le seul moyen de mettre un terme à la souffrance humaine causée par les mines antipersonnel. Le Canada s'engage à participer aux efforts visant à atteindre l'objectif de la Déclaration de Maputo en ce qui concerne la mise en œuvre des obligations relatives à la Convention d'ici à 2025. Cela ne sera possible qu'avec un engagement accru des États parties en faveur de l'universalisation de la Convention et la participation de tous les États à la lutte antimines. Nous attendons avec impatience la tenue de la prochaine réunion des États parties, à Santiago du Chili, qui nous donnera l'occasion de nous pencher sur ces enjeux. Le Canada, par ailleurs, souscrit sans réserve aux buts et objectifs de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui vise à réduire les effets dévastateurs de ces armes sur les civils.

Au cours de la dernière décennie, le Canada a contribué à hauteur de 237 millions de dollars afin de faire face aux répercussions humanitaires des mines, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre. Nous engageons tous les États, y compris ceux qui ne sont pas parties aux conventions précitées, à cesser d'utiliser les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, à prévenir leur utilisation par des acteurs non étatiques dans leurs territoires et à soutenir les victimes des mines et des armes à sous-munitions.

En conclusion, le Canada est prêt à contribuer à une session de la Première Commission qui se veut

constructive et fructueuse. Nous espérons sincèrement être en mesure d'accomplir des progrès tangibles quant aux objectifs de cette année en matière de désarmement et de non-prolifération afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise est ravie de vous voir, Monsieur le Président, présider cette importante session de la Première Commission. Nous souhaitons également féliciter les autres membres du Bureau de leur prise de fonctions. Je vous assure de l'entière coopération et de l'appui total de ma délégation à la réussite des travaux de la Première Commission. Nous remercions également le Secrétariat de son soutien. Comme vous, nous souhaitons la bienvenue aux spécialistes du désarmement qui sont parmi nous aujourd'hui.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances et toute notre sympathie à nos collègues, amis et frères d'Haïti après le terrible ouragan qui a frappé leur pays. Nous leur offrons notre appui et sommes à leurs côtés en cette période difficile.

La situation internationale en matière de sécurité continue de se détériorer. Les relations entre les États sont de plus en plus marquées par la méfiance et des tensions ouvertes. Le nombre de tous les types d'armements, y compris les armes nucléaires, ne cesse d'augmenter, tout comme leur degré de sophistication. Plus inquiétant encore, dans certains cas, la poursuite sans relâche de politiques hégémoniques et les efforts de domination militaire engendrent l'instabilité aux échelons mondial et régional. Cela est particulièrement évident dans notre région. La sécurité de l'Asie du Sud est mise à mal par l'insistance d'une puissance à poursuivre des politiques hégémoniques, par son accumulation effrénée d'armements et son refus à courte vue de participer à tout dialogue constructif sur les questions de sécurité.

La sécurité du Pakistan a été fondamentalement compromise par l'introduction d'armes nucléaires dans notre région. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de faire de même afin de rétablir la stabilité stratégique en Asie du Sud et de décourager toutes les formes d'agression. Dans le même temps, le Pakistan a présenté plusieurs propositions pour que l'Asie du Sud reste exempte d'armes et de missiles nucléaires. Ces propositions comprenaient l'application simultanée des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à toutes les installations nucléaires ainsi que des accords bilatéraux sur les inspections réciproques; l'adhésion simultanée au Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires, au traité régional d'interdiction complète des essais nucléaires et au régime d'une Asie du Sud exempte de missiles; et la signature d'un pacte de non-agression. Malheureusement, aucune de ces propositions n'a été accueillie favorablement.

Le mois dernier, dans sa déclaration (voir A/71/PV.11) à l'Assemblée générale, le Premier Ministre de notre pays a souligné la détermination du Pakistan à maintenir la stabilité stratégique dans sa région. Guidé par son attachement aux principes de la non-prolifération et dans le souci de maintenir la paix et la stabilité dans la région, le Premier Ministre s'est dit prêt à accepter un traité bilatéral d'interdiction des essais nucléaires entre le Pakistan et l'Inde. Nous attendons toujours une réponse à cette proposition. La paix et la stabilité en Asie du Sud ne sauraient être réalisées si nous ne réglons pas les différends qui existent, notamment le conflit du Jammu-et-Cachemire, ne parvenons à un accord sur des mesures de limitation des armes et missiles nucléaires ni n'instaurons l'équilibre des forces classiques. Notre proposition d'un régime de retenue stratégique, sur la base de ces trois éléments interdépendants, est toujours sur la table. Nous avons démontré notre attachement à la paix et à la stabilité dans la région. Notre conduite continue d'être définie par la retenue, la responsabilité et le souci d'éviter une course aux armements.

L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire et les frustrations ressenties face à l'immobilisme des mécanismes de désarmement des Nations Unies nous rapprochent d'un point de non-retour. Les principales divergences sur les moyens de parvenir au désarmement nucléaire sont très claires à deux niveaux. D'une part, un groupe d'États cherche à détourner l'attention de la mise en œuvre de leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire en proposant de nouvelles mesures de non-prolifération, dans le cadre de ce qu'on appelle l'approche par étapes, progressive et modulaire. Ces États proposent également des mesures qui n'ont aucun coût pour eux, mais ont d'énormes conséquences pour la sécurité d'autres États. D'autre part, il y a des tentatives de banaliser et d'exclure du débat sur le désarmement nucléaire certaines considérations primordiales liées à la sécurité et de reformuler le discours en termes exclusivement humanitaires, prétendument pour ouvrir la voie à une interdiction des armes nucléaires.

En plus de tenir pour acquises la paix et la sécurité internationales, ces initiatives vont à l'encontre

des principes convenus dans le Document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces deux approches conflictuelles – l'approche dite modulaire et celle dite de l'interdiction – ont peu de chances d'aboutir sans la participation des principales parties prenantes. Le désarmement nucléaire ne peut progresser sans tenir compte des importantes préoccupations d'ordre sécuritaire de tous les États. Nous avons besoin d'approches qui nous unissent dans nos efforts communs en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, des approches qui reposent sur le principe fondamental d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États. Les démarches qui créent des dissensions supplémentaires doivent être évitées.

Alors que les progrès sur le désarmement nucléaire restent dans l'impasse, l'on n'a cessé de rechercher des mesures sélectives en matière de non-prolifération. Après l'impossibilité de parvenir à un consensus véritablement équitable et non discriminatoire sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement, on a essayé et on continue d'essayer de déplacer le débat en dehors de la Conférence. Les partisans de cette approche doivent accepter le fait que des divergences fondamentales subsistent en ce qui concerne les objectifs et le champ d'application d'un tel traité. Ces divergences sont fondées sur des préoccupations fondamentales en matière de sécurité, qui ne peuvent être ni passées sous silence ni éludées par des formulations créatives ou des approches novatrices. Il faut être absolument clair quant aux objectifs et au champ d'application d'un traité avant de pouvoir commencer le travail de fond. Le Pakistan n'est en mesure d'accepter aucune conclusion ni recommandation proposée par le Groupe mal inspiré d'experts gouvernementaux visant à ce que des recommandations soient faites sur d'éventuels aspects qui pourraient contribuer à – mais ne pas négocier – un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Le travail de fond sur un traité doit être entrepris à la Conférence du désarmement sur la base d'un mandat acceptable. Un traité qui ne tient pas compte des asymétries dans les stocks existants de matières fissiles aurait des incidences défavorables sur les intérêts vitaux du Pakistan en matière de sécurité. La proposition du Pakistan sur un traité interdisant la production de matières fissiles incluant les stocks existants a été distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement l'année dernière.

Cette proposition s'efforce de remédier aux asymétries régionales et mondiales qui existent dans les stocks de matières fissiles et peut véritablement contribuer à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Elle ne fait pas de distinction entre les catégories d'États, et offre un moyen pragmatique d'aller de l'avant et de sortir de l'impasse.

Les défis anciens et nouveaux en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement doivent être abordés de façon collective et sur la base d'un multilatéralisme coopératif. Les conditions préalables essentielles à une sécurité mondiale doivent être dûment prises en compte et il faut, premièrement, reconnaître le droit à une sécurité égale pour tous les États; deuxièmement, s'interroger sur les raisons qui poussent les États à vouloir acquérir des armes, notamment la menace ressentie face à des forces militaires supérieures, l'existence de différends avec des États plus puissants et une discrimination dans l'application des règles et lois internationales; troisièmement, que les États dotés d'armes nucléaires renouvellent leur engagement à parvenir au désarmement nucléaire dans un délai raisonnable et dans le cadre d'un système de sécurité revigoré; quatrièmement, adopter une approche non discriminatoire et fondée sur des critères afin d'encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre de garanties internationales appropriées, conformément aux obligations internationales des États en la matière; cinquièmement, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties effectives contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, par le biais de la conclusion, à la Conférence du désarmement, d'un traité universel, juridiquement contraignant et non discriminatoire; sixièmement, parvenir à un accord universel et non discriminatoire pour répondre aux préoccupations liées à la mise au point et au déploiement de systèmes antimissiles balistiques qui sont déstabilisants par nature tout en étant d'une fiabilité douteuse; septièmement, renforcer le régime juridique international afin de prévenir une militarisation de l'espace, en menant des négociations à cet effet dans le cadre de la Conférence; huitièmement, à titre de mesure fondamentale et pragmatique en faveur du désarmement, régler la question de la production passée et future de matières fissiles, en adoptant un traité non discriminatoire sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence; neuvièmement, soumettre à la réglementation et aux interdictions internationales idoines la mise au point

et l'emploi d'armes cybernétiques, de drones armés et de systèmes d'armes létales autonomes; dixièmement, régler les questions de sécurité régionale par le dialogue et la diplomatie, qu'il s'agisse de la mise en place en Asie du Sud d'un régime de limitation stratégique, de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ou d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires; et, enfin, s'efforcer de réduire de manière équilibrée les forces armées et les armements classiques. La tendance troublante à l'escalade dans le nombre et la sophistication des armes classiques doit cesser, compte tenu de son lien direct de cause à effet avec l'importance qui continue d'être accordée aux armes nucléaires.

Nous avons présenté une longue liste d'idées. Cela montre qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire, à la Conférence du désarmement comme dans d'autres instances du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Ce n'est pas la Conférence du désarmement qui est fautive; c'est nous qui sommes coupables de ne pas aller de l'avant.

Le Pakistan a fait en sorte de devenir un partenaire systématique des initiatives menées dans le cadre du régime international de non-prolifération, ainsi que des efforts mondiaux visant à renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires. Nous avons mis en place, à l'échelle nationale, un système strict de contrôle des exportations et un solide régime de sécurité nucléaire qui n'ont rien à envier aux meilleures normes internationales. Le Pakistan a participé activement et de manière constructive au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, et il satisfait à toutes les exigences de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'an prochain, le Pakistan accueillera plusieurs réunions et groupes de travail internationaux consacrés à la résolution 1540 (2004) et à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont il reste un membre actif.

Il est indispensable pour le développement économique de permettre une utilisation sûre, sans danger et pacifique de l'énergie nucléaire, sans discrimination. Le Pakistan respecte les normes internationales et réunit les critères requis pour bénéficier d'un accès total aux technologies nucléaires civiles, afin de répondre à ses besoins énergétiques croissants et de poursuivre sa croissance économique. En prenant un ensemble de mesures dans divers domaines, nous avons fait la preuve de nos qualifications, et par là-même, de notre admissibilité au Groupe des fournisseurs nucléaires

(GFN). Nous espérons qu'une démarche fondée sur des critères non discriminatoires sera suivie pour élargir la composition du GFN, ce qui permettrait de renforcer le régime de non-prolifération de manière équitable et crédible.

Le Pakistan est partie à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous apprécions à sa juste valeur la contribution que ces deux instruments apportent à la paix et la sécurité régionales et internationales en interdisant des catégories entières d'armes de destruction massive. Le Pakistan s'implique activement dans le renforcement de ces deux régimes. Il présidera la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, prévue à Genève en décembre. Nous espérons que l'appui de tous les États parties nous permettra, à l'issue de cette conférence, d'adopter un document final robuste et tourné vers l'avenir.

M. Sukhee (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, et je félicite de leur élection les autres membres du Bureau. Je suis convaincu que, sous votre direction, les travaux de la Première Commission seront fructueux. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et un élément essentiel du régime mondial de sécurité. Comme tous les autres États Membres de l'ONU, nous regrettons que, malgré tous les efforts, la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas réussi à dégager un consensus sur le fond du projet de document final. Néanmoins, cela ne doit pas nous empêcher de nous unir pour promouvoir la paix et la sécurité communes, et nous espérons vivement que des progrès seront accomplis au cours de la première conférence préparatoire du cycle d'examen de 2020, qui se tiendra l'année prochaine.

La Mongolie attache beaucoup d'importance à la résolution 70/34, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Dans ce contexte, la Mongolie espère que la pleine mise en œuvre de cette résolution, en particulier par l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement, permettra des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire. La Mongolie considère la Conférence du désarmement comme étant l'unique instance multilatérale de

négociation sur le désarmement et espère qu'une solution sera rapidement trouvée à l'impasse dans laquelle elle se trouve. Nous espérons que tous les membres de la Conférence feront preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre aux négociations de commencer.

La Mongolie se félicite que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et approuve la tenue de la séance plénière informelle de haut niveau pour célébrer cette journée. Nous sommes convaincus qu'elle permettra de promouvoir la responsabilisation face aux obligations en matière de désarmement, et de mieux faire connaître et comprendre au public la menace à laquelle les armes nucléaires exposent l'humanité, ainsi que la nécessité de leur élimination totale. Le Gouvernement mongolien est favorable aux initiatives et efforts en matière de désarmement et de non-prolifération qui cherchent à relever les défis de notre temps en matière de sécurité. Nous appuyons les objectifs des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires de Vienne, Oslo et Nayarit. Nous pensons que ces initiatives sont propices à une mise en œuvre vigoureuse du plan d'action de 2010, qui a renforcé le régime international de non-prolifération nucléaire.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, la Mongolie se félicite des textes issus de la réunion ministérielle qui a commémoré ce vingtième anniversaire à Vienne en juin, et de la huitième réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York en septembre. La Mongolie, qui a été en fait l'un des premiers pays à ratifier le Traité, en 1997, estime comme d'autres pays que l'universalisation du TICE représente une étape impérative vers un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi il faut que le TICE entre en vigueur dès que possible, et nous demandons aux pays qui ne l'ont pas encore ratifié, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le faire de toute urgence.

La Mongolie est fermement convaincue que la seule solution à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale, en tant qu'objectif ultime. La Mongolie appuie fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde. Ma délégation fait siennes les préoccupations exprimées au sujet des retards enregistrés dans l'universalité et l'acceptation de l'accord de garanties généralisées de

l'Agence internationale de l'énergie atomique et des protocoles additionnels, ainsi que par l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 50/73, sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, adoptée il y a près de 20 ans.

En tant que fervent défenseur de la création de zone exemptes d'armes nucléaires, la Mongolie espère que les efforts internationaux permettront d'avancer vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Dans le même esprit, la Mongolie est favorable à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Elle regrette sincèrement que la République populaire démocratique de Corée ait effectué des essais nucléaires cette année, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Ces essais ont eu une incidence négative sur l'action menée par la communauté internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Mongolie réaffirme sa ferme position en faveur du maintien de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est, ainsi qu'en faveur de la promotion de pourparlers internationaux à cette fin.

En tant que fervent partisan du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, la Mongolie s'attache à contribuer à la paix et à la sécurité internationales en promouvant son statut de pays exempt d'armes nucléaires. Notre statut jouit d'une large reconnaissance internationale, comme l'illustrent la large gamme d'instruments internationaux qui l'appuient, tels que le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, les documents finals des conférences des États Parties et signataires des traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires et la résolution biennale de l'Assemblée générale sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, ainsi que les documents finals des sommets et des réunions ministérielles du Mouvement des pays non alignés. À cet égard, le 17 septembre 2012, la Mongolie a signé des déclarations parallèles avec les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Par ces déclarations conjointes, les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité ont reconnu le statut unique de la Mongolie et déclaré qu'ils le respecteraient et ne contribueraient à aucun acte visant sa violation.

Comme les années précédentes, ma délégation présentera à cette session de la Commission un projet de résolution intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». Je souhaite que, comme les années précédentes, les

membres de la Commission l'appuient et l'adoptent par consensus.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer notre joie de voir un pays frère présider les travaux de cette Commission et le féliciter de son élection à la présidence de cette session de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur rôle important.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Notre monde est confronté à de nombreux défis. D'abord, le risque de prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires – certains pays dotés d'armes nucléaires menacent en effet d'employer l'arme nucléaire contre d'autres pays; ensuite le phénomène consistant à exclure Israël de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mais le phénomène qui fait peser la menace la plus grave sur notre monde aujourd'hui est celui qui consiste, de la part de certains États, dont des membres permanents du Conseil de sécurité, à soutenir, armer, former et financer des groupes terroristes pourtant inscrits sur les listes du Conseil de sécurité et qui utilisent l'arme chimique.

Malgré l'appel lancé par la majorité des États Membres de l'ONU à Israël pour lui demander d'adhérer au TNP, nous restons convaincus que ce pays n'y adhérera pas tant que les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, le Canada, l'Allemagne, l'Australie et d'autres continueront de garder le silence sur son programme nucléaire et de contribuer à son développement et à son renforcement, ainsi que de cautionner son refus de mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies concernant l'élimination des armes nucléaires. L'action menée par les États-Unis et le Royaume-Uni pour faire échouer la Conférence d'examen du TNP de 2015 équivaut à un scandale moral, sachant que cela permettra à Israël de continuer à posséder l'arme nucléaire et couvrira son refus d'adhérer au TNP, ce qui est une violation flagrante de toutes les dispositions du Traité et une traduction dans les faits de la politique de deux poids deux mesures suivie par ces deux États en matière nucléaire. À cet égard, mon pays demande de nouveau aux États Membres d'œuvrer pour exempter la région du Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Je rappelle à cet égard l'initiative que nous avons prise à la fin de 2003, lorsque nous étions

membre du Conseil de sécurité, et nous continuons de demander au Conseil de l'adopter. Mon pays insiste sur le droit inaliénable qu'ont toutes les Parties au TNP, conformément aux dispositions de l'article IV, de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et s'oppose à toute tentative tendant à interpréter les textes de façon à le nier ou à en limiter l'exercice. Le Gouvernement de mon pays condamne dans les termes les plus vifs l'emploi de l'arme chimique, qui relève d'un acte criminel, car il est convaincu que l'utilisation d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, est un acte inacceptable et immoral qu'il convient de condamner. Mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques car il croit fermement qu'il importe de s'attacher à faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, et d'abord des armes nucléaires, pour montrer au monde entier sa volonté de s'opposer à tout emploi d'armes chimiques. Mon pays souscrit fidèlement à ses obligations au titre de la Convention, et ce malgré les circonstances malheureuses et difficiles qu'il connaît. Le troisième rapport, non final, (voir S/2016/738) publié par le Mécanisme d'enquête conjoint, qui accuse mon pays, la Syrie, d'avoir, utilisé du chlore à Tell Méniss et à Sarmin, est truffé d'incohérences structurelles et de contradictions, ce qui nous amène à infirmer en gros et dans le détail toutes les conclusions auxquelles il est parvenu. Malgré cela, seuls quelques États Membres se sont saisis de ce rapport non définitif pour salir l'image de la Syrie. Je vais citer certaines de ces incohérences.

Premièrement, le rapport ne présente aucune preuve matérielle que des produits chimiques ont été utilisées, pas plus qu'il n'indique quelle partie a été impliquée dans leur utilisation, outre le fait que tous les sites où le Mécanisme a mené son enquête sont sous le contrôle des groupes terroristes.

Deuxièmement, le rapport ne contient aucun rapport médical documenté faisant état des pertes causées ou identifiant les personnes présumées avoir été exposées à des produits chimiques toxiques. Qui plus est, ces prétendues victimes ont été transportées et traitées dans des centres médicaux contrôlés par des groupes terroristes ou ont été transférées en Turquie.

Troisièmement, le rapport indique clairement que les vidéos sur l'incident de Tell Méniss ont été filmées le 23 avril 2014, alors que l'incident en question a eu lieu le 21 avril de la même année, preuve que ces vidéos sont

un montage destiné à être utilisé à des fins d'accusation contre la Syrie.

Quatrièmement, au chapitre 42, le rapport indique que des tests et l'analyse des conteneurs ont permis de détecter des traces de TNT, résultat qui n'a pas d'explication logique car cette matière explosive n'est d'habitude pas présente dans les composés chimiques, un « phénomène » que seuls les spécialistes connaissent. Par conséquent, ces analyses n'étaient pas suffisantes, de l'avis du Mécanisme d'enquête conjoint, pour conclure que des obus contenant des produits chimiques avaient été utilisés.

Ce n'est là que quelques-unes des preuves que nous détenons; et nous avons encore de nombreuses observations à faire sur les incohérences du troisième rapport, toutes transmises par nos soins au Mécanisme et au Conseil de sécurité. Il est possible donc que le rapport se soit fondé sur les allégations faisant état de l'utilisation de chlore par la partie syrienne pour tirer des conclusions, des conclusions basées sur les faux témoignages faits par des groupes terroristes armés ou des personnes vivant là où sont implantés ces groupes. En vérité, nous pensons que la teneur de ce rapport montre que ce sont les parrains des groupes terroristes armés qui sont derrière ces allégations. Je ne citerai à cet égard qu'un seul exemple.

Le « Ron Paul Institute for Peace and Prosperity » (Institut américain Ron Paul pour la paix et la prospérité), basé aux États-Unis, a révélé dernièrement que le Pentagone a versé 540 millions de dollars à une agence britannique de relations publiques, Bell Pottinger, qui offre d'habitude des services à l'Arabie saoudite et au Chili, pour qu'elle lance une campagne de propagande contre le Gouvernement syrien en fabriquant des vidéos et des photographies sur l'utilisation de substances chimiques et autres. La source de cette information est américaine, à savoir l'Institut américain Ron Paul pour la paix et la prospérité. Je voudrais citer ici le Ministre russe de la défense qui, lors d'une conférence de presse, a révélé que les groupes terroristes armés avaient l'intention d'utiliser des produits chimiques toxiques contre l'armée et les civils dans les quartiers d'Alep. Le 13 septembre 2016, les autorités syriennes ont appris que des produits chimiques étaient arrivés à Alep, d'où ils ont été transportés et enfouis six mètres sous terre dans la ville de Saraqib, dans le gouvernorat d'Edleb. Ces matières incluaient près d'une tonne de phosphore jaune. Deux citoyennes américaines, spécialistes en chimie, ont été aperçues le 6 septembre 2016 retournant

en Turquie après avoir terminé la préparation des substance chimiques, alors qu'un autre expert, dénommé Mahmoud Hussein Abdullah, est resté sur place. Ce dernier a suivi des séances de formation spéciale sur l'utilisation de ces armes chimiques, sous la supervision des États-Unis et d'Israël. Il est resté sur place pour superviser l'opération de remplissage des obus en produits chimiques.

En juillet et septembre, près de 14 tonnes de produits chimiques toxiques ont été introduits en Syrie à partir de pays voisins, notamment des composés de gaz toxiques destinés à la fabrication d'armes pouvant causer des destructions massives. Nous avons transmis toutes ces informations au Conseil de sécurité, au Mécanisme d'enquête conjoint et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Mon pays a adressé 63 lettres au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Conseil de sécurité, au Mécanisme d'enquête conjoint et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous avons fait part dans la première lettre, à la fin de 2012, soit quatre mois avant que n'ait lieu la première attaque à l'arme chimique contre la localité de Khan Al-Assal en mars 2013, de notre crainte que les pays parrains du terrorisme ne fournissent des armes chimiques aux groupes terroristes afin d'alléguer par la suite que c'est la Syrie qui en a fait usage.

Nous avons mis en garde à l'avance dans cette lettre contre le risque que pose l'inaction face au danger que des types d'armes interdites tombent entre les mains du Front el-Nosra ou de Daech et d'autres groupes qui lui sont affiliés, surtout après que ces groupes terroristes ont pris possession d'une usine appartenant au secteur privé à l'est de la ville d'Alep où se trouvaient des tonnes de chlore. Nous avons aussi appelé l'attention sur l'existence d'informations et de vidéos montrant des éléments d'Al-Qaida menaçant d'utiliser des armes chimiques, qu'ils produisent dans un laboratoire situé près de la ville de Ghaziantep, en Turquie, contre nos populations, et de prétendre par la suite que c'est le Gouvernement syrien qui a utilisé ces armes. Depuis que le Mécanisme d'enquête conjoint a été créé, nous lui avons adressé plus de 25 lettres pour l'informer que les groupes terroristes utilisent des produits chimiques toxiques contre les civils et les militaires et que huit entreprises turcs ont fourni à Daech, avec l'aide des services de renseignement turcs, des produits chimiques, dont 12 barils de produits chimiques toxiques. Ces produits sont passés par les frontières turques, avec l'appui de l'organisation saoudienne Bandar ben Sultan.

Nos frontières avec la Jordanie sont aussi utilisées pour introduire en Syrie des produits chimiques toxiques provenant d'Arabie saoudite. Nous avons informé le Mécanisme d'enquête et le Conseil de sécurité le 2 février 2016 de l'implication du régime qatarien dans l'incitation des groupes terroristes qu'ils financent à utiliser du chlore dans les zones qu'ils contrôlent, et ce afin de prendre des photographies et de filmer l'événement pour en accuser ensuite l'armée syrienne et salir ainsi l'image du Gouvernement syrien. Enfin, nous réaffirmons qu'il importe que les États Membres assument leurs responsabilités s'agissant de mettre fin à la contrebande d'armes et de munitions et de matières connexes de tous types, qu'elles soient létales ou non, ainsi que de lutter contre le passage d'hommes armés et de terroristes à travers les frontières des pays voisins de la Syrie. Nous avertissons à cet égard que tôt ou tard le fléau du terrorisme se retournera contre les gouvernements des pays qui le parrainent et nous l'envoient à travers les frontières communes, ainsi que contre d'autres États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M^{me} Sehayek-Soroka (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis contrainte de prendre la parole pour réagir aux accusations scandaleuses lancées contre mon pays aujourd'hui par le représentant de la République islamique d'Iran.

Le représentant iranien a eu l'audace d'accuser Israël, qui, depuis sa création, mène une lutte quotidienne contre le terrorisme, de commettre des atrocités, notamment des actes de génocide. L'Iran est le premier État à parrainer le terrorisme. Ses forces et ses intermédiaires ne connaissent aucune limite et n'épargnent aucun effort pour former des terroristes, financer et exécuter des actes de terrorisme dans le monde entier, principalement au Moyen-Orient. L'Iran, qui agit directement et par le biais de son intermédiaire, le Hezbollah, commet des atrocités contre le peuple syrien et soutient le régime d'Assad, qui massacre sa population, femmes et enfants confondus, y compris en utilisant des armes chimiques. L'Iran propage l'extrémisme, menace ses voisins et déstabilise la région.

S'agissant de la zone exempte d'armes de destruction massive, Israël a démontré son approche

constructive durant les six cycles de consultation du processus Glion, et reste déterminé à continuer d'avancer dans cette voie sur la base des paramètres qu'il a présentés.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de ma délégation pour répondre aux allégations ridicules du représentant iranien, qui semble avoir oublié les politiques régionales expansionnistes de son pays, ses violations flagrantes du principe de souveraineté et son ingérence permanente dans les affaires intérieures des États arabes, notamment la Syrie et le Yémen. Nous invitons ce pays à être un voisin responsable, plutôt qu'un qui crée des tensions et de l'instabilité dans notre région en exportant sa révolution.

En ce qui concerne la campagne militaire de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen, à laquelle a fait référence le représentant iranien, nous rappelons que le Gouvernement yéménite légitime a demandé de l'aide en mars 2015, notamment une intervention militaire, pour protéger le Yémen et sa population contre l'agression armée que continuent de mener les houthistes parrainés par l'Iran. En réponse à cette demande, la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen a été formée sous la direction du Royaume d'Arabie saoudite frère, pour protéger le Yémen et sa population et aider ce pays à combattre le terrorisme. Cette demande était pleinement conforme au droit international et au droit de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Tout comme le Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, nous condamnons avec la plus grande fermeté la dernière attaque commise par les houthistes dans le détroit de Bab el-Mandeb le 1^{er} octobre contre un navire affrété par mon pays, les Émirats arabes unis, attaque qui constitue une violation claire du droit international.

Nous condamnons aussi énergiquement l'influence active de la République islamique d'Iran dans le contexte de ce conflit. Elle continue de fournir un appui financier, stratégique et militaire aux houthistes qui sévissent au Yémen, en formant des combattants houthistes et en expédiant des cargaisons d'armes et de munitions dans le pays illégalement, en violation flagrante des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Des cargaisons d'armes illicites expédiées par l'Iran ont été interceptées à de nombreuses reprises.

Pour ce qui est de la référence faite par l'Iran aux droits de l'homme et au respect du droit international, la Première Commission n'est pas l'enceinte adaptée pour aborder ce sujet, mais j'invite tous les membres à participer aux séances de la Troisième Commission, où ce sujet spécifique sera abordé en relation avec l'Iran.

M. Nath (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux commentaires faits par la Représentante permanente du Pakistan concernant l'Inde et l'État indien du Jammu-et-Cachemire.

Il est ironique qu'un pays dont le bilan en matière de non-prolifération est marqué par l'obstructionnisme cherche à convaincre la communauté internationale avec ses propositions intéressées. Il est avéré que le Pakistan a une responsabilité particulière dans le blocage du programme international de désarmement et des travaux de la Conférence du désarmement.

M. Denктаş (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous exerçons notre droit de réponse pour réfuter les allégations avancées par le représentant du régime syrien. Je vais ici faire un rappel de la situation.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a affirmé être dans l'incapacité de vérifier la validité des déclarations du régime en ce qui concerne son programme et ses stocks d'armes chimiques. Pour plus de détails, je renvoie la Commission aux rapports pertinents de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cependant, ces rapports font état de lacunes, d'incohérences et de contradictions, de la manière la plus diplomatique et scientifique possible. Pour parler clairement, cela signifie que le régime syrien n'est pas sincère en ce qui concerne son programme et ses stocks d'armes chimiques et qu'il dissimule ses armes chimiques. Pourquoi un pays agirait-il de la sorte? Si un pays devient partie à un instrument international, il prend des mesures, avec l'aide des organes pertinents, pour éliminer son programme et se débarrasser de toutes les substances interdites. Un pays ne se refuserait à suivre ce mode opératoire que s'il prévoit d'utiliser ses armes à une date ultérieure. C'est exactement ce que fait le régime syrien – invariablement, inlassablement et systématiquement. Je renvoie la Commission aux rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

Nous avons entendu les explications du régime syrien, cet après-midi encore, affirmant que les matières incriminées sont arrivées dans le pays via un autre pays, que ces matières ont été utilisées par d'autres

groupes, que les preuves visuelles sont fabriquées et que les enfants qui suffoquent et présentent tous les symptômes d'une attaque à l'arme chimique sont des acteurs rémunérés, que les témoignages de leurs parents et des médecins ne sont pas fiables car ils appartiennent à l'opposition, et qu'un baril de chlore ne rentrerait pas dans un conduit de cheminée. Ces explications visent à détourner l'attention de la communauté internationale de la triste réalité en Syrie et des horreurs des tactiques de guerre syriennes. Il ne s'agit pourtant pas de politique ou des termes employés dans le rapport. C'est une question d'humanité.

À commencer par l'attaque dans la Ghouta en 2013, il a été confirmé que deux entités ont utilisé des matières chimiques toxiques comme armes, à savoir le régime syrien et Daech. Ces deux entités sont comparables de par leur terrible nature et leur sauvagerie. Le régime syrien n'a d'égal que Daech. C'est ce que nous comprenons d'après les rapports de tous les organes internationaux chargés d'enquêter sur ces crimes, et c'est ainsi que nous devons les lire. Tout est consigné, et les prochaines mesures à prendre doivent consister à permettre d'engager des poursuites pour veiller à ce que plus personne n'ose commettre des actes aussi effroyables – je le répète, effroyables. Il en va de notre responsabilité morale. Nous aborderons cette question plus en détail durant les débats thématiques pertinents.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse pour réagir à deux questions.

La première concerne les commentaires faits aujourd'hui par le représentant chinois en ce qui concerne le déploiement par les États-Unis du système antimissile balistique Terminal High Altitude Area Defense (THAAD) en République de Corée. Les États-Unis et la République de Corée restent déterminés à déployer le système THAAD en République de Corée d'ici à la fin de l'année 2017. La décision prise par notre alliance de déployer le système THAAD en République de Corée est une mesure purement défensive contre la menace que posent les armes de destruction massive et les missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

Outre les essais de missiles nucléaires récemment réalisés, nous avons vu la République populaire démocratique de Corée effectuer plus de 20 lancements de missiles balistiques ces six derniers mois. Les programmes nucléaires et de missiles balistiques

de la République populaire démocratique de Corée sont interdits par l'Organisation des Nations Unies et représentent une grave menace pour les États-Unis et leurs alliés. Des activités telles que les lancements de missiles et les essais nucléaires démontrent que la décision prise par l'alliance entre les États-Unis et la République de Corée de déployer le système THAAD est aussi avisée que nécessaire. Tout nouveau geste de la République populaire démocratique de Corée nous obligera à prendre des mesures pour assurer notre sécurité et celle de nos alliés. Le système THAAD permettra de protéger la République de Corée et son peuple contre des attaques armées, ainsi que les forces militaires de l'alliance contre les menaces que représentent les armes de destruction massive et les missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Le système THAAD déployé en Corée ne porte pas atteinte à la dissuasion stratégique de la Chine ou de la Russie. En fait, les États-Unis conviennent avec la Chine que la dénucléarisation de la péninsule coréenne est de la plus haute importance, et nous appelons toutes les parties à prendre des mesures en vue d'atteindre cet objectif.

La deuxième question a trait aux accusations portées par le représentant du Gouvernement syrien. Premièrement, les accusations selon lesquelles les États-Unis ont fourni des produits chimiques toxiques à des groupes terroristes sont tout simplement grotesques. Je voudrais rappeler à tous que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a publié un rapport (voir S/2016/738) en août, qui a établi que les Forces armées arabes syriennes avaient utilisé du chlore en tant qu'arme en 2014 et en 2015. Le Mécanisme d'enquête conjoint a également conclu que l'État islamique d'Iraq et du Levant avait utilisé du gaz moutarde à Marea, en Syrie, en août 2015.

L'utilisation d'armes chimiques par un État partie à la Convention sur les armes chimiques représente la plus grave mise en cause de cet instrument depuis son entrée en vigueur. Nous nous employons à faire respecter la norme interdisant l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, y compris des acteurs étatiques et non étatiques, et à démontrer qu'il y aura des conséquences graves si elles sont utilisées. C'est le meilleur moyen de garantir qu'aucun acteur ne pensera qu'une violation de la règle séculaire interdisant l'utilisation d'armes chimiques restera impunie. Les États-Unis continueront de demander des comptes par le biais des mécanismes diplomatiques appropriés, notamment le Conseil de

sécurité et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

M. Ammar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais rapporter les faits suivants en réponse à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Inde. Avant cela, j'ai une question simple à lui poser : pourquoi l'Inde n'a-t-elle pas répondu à notre proposition d'établir un régime de retenue stratégique ni à la proposition de notre Premier Ministre de conclure un accord bilatéral d'interdiction des essais nucléaires entre l'Inde et le Pakistan?

Il y a d'autres faits indéniables. L'Inde a réalisé son premier essai nucléaire en 1974 en détournant des technologies et matières nucléaires d'un réacteur qui lui avait été fourni à des fins d'utilisation pacifique, en violation de l'engagement solennel qu'elle avait pris en matière de garanties. L'Inde a continué de mettre au point des armes nucléaires malgré de nombreuses offres et propositions faites par le Pakistan pour que l'Asie du Sud reste exempte d'armes nucléaires. Pendant près de deux décennies, le Pakistan a présenté un projet de résolution à l'Assemblée générale concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, contre laquelle l'Inde a voté année après année de manière irréfléchie. Nous n'avons eu d'autre choix que de nous doter d'une capacité nucléaire. Il s'agissait d'un choix existentiel pour rétablir l'équilibre stratégique dans la région.

L'Inde a adhéré à la Convention sur les armes chimiques en 1996 en tant qu'État détenteur d'armes chimiques, en dépit du mémorandum d'accord bilatéral qu'elle avait signé avec le Pakistan en 1992, tout juste quatre ans auparavant, dans lequel elle affirmait qu'elle n'avait pas l'intention de mettre au point ou de posséder des armes chimiques. L'Inde a mené son deuxième essai d'armes nucléaires en mai 1998, après la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En dépit des nombreuses propositions faites par le Pakistan concernant la création d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud, l'Inde n'a cessé de renforcer ses capacités offensives stratégiques et classiques, notamment en produisant des matières fissiles de qualité militaire, en mettant au point et en testant plusieurs missiles balistiques et de croisière, et en se dotant de sous-marins nucléaires. L'Inde essaie également de trouver un moyen de déclencher une guerre conventionnelle sans franchir le seuil nucléaire fixé par le Pakistan. Ces faits nouveaux survenus en Inde ont contraint le Pakistan à prendre les contre-mesures

qui s'imposaient afin de prévenir toutes les formes d'agression.

M. Bin Hamood (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour exercer mon droit de réponse suite aux allégations faites par le représentant de l'Iran.

Je voudrais dire que l'intervention des forces de la coalition au Yémen se fonde sur la légitimité internationale et que l'Arabie saoudite fait tout son possible pour éviter les pertes en vies humaines. En ce qui concerne l'incident qui a eu lieu il y a deux jours, les forces de la coalition ont déclaré qu'elles avaient déjà ouvert une enquête et qu'elles en présenteraient les résultats et conclusions, une fois l'enquête achevée.

Je voudrais également répondre aux observations faites par le représentant de la Syrie. Il a déclaré que le Royaume d'Arabie saoudite appuyait les organisations terroristes et leur fournissait des matières chimiques. De telles accusations, qui ne cessent d'être portées contre nous, sont sans fondement.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite aux observations faites par le représentant des États-Unis.

Le représentant des États-Unis a fait une allégation totalement fautive. La République populaire démocratique de Corée rejette totalement ces remarques. Elles ne correspondent pas à la situation sur la péninsule coréenne et ne sont qu'une pure déformation de la vérité. À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait rappeler deux faits au représentant des États-Unis.

Premièrement, la République populaire démocratique de Corée est devenue une puissance nucléaire. La faute à qui? Aux États-Unis. Ce sont les États-Unis qui ont poussé la République populaire démocratique de Corée à devenir une puissance nucléaire et à développer ses forces nucléaires face au chantage nucléaire croissant des États-Unis et à leur politique hostile qui n'a jamais cessé depuis plus de 60 ans. Il ne se passe pas un jour sans que les États-Unis n'appliquent leur politique de haine envers la souveraineté et la dignité de la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis ne peuvent pas nier le fait que ce sont eux qui ont apporté la première arme nucléaire en Corée du Sud en 1957 dans le droit fil de leur chantage

d'utiliser l'arme nucléaire contre le peuple coréen pendant la guerre de Corée. Les États-Unis ne peuvent pas nier le fait qu'ils ont porté le nombre d'armes nucléaires installées en Corée du Sud à plus de 1 000 dans les années 70. Les États-Unis ne peuvent nier le fait qu'ils ont qualifié un digne État Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire démocratique de Corée, de membre de l'« axe du mal » et désigné la République populaire démocratique de Corée comme cible d'une frappe nucléaire.

Deuxièmement, les États-Unis sont désormais très présents dans les mers Orientale et Occidentale de la péninsule coréenne du fait des manœuvres militaires conjointes qu'ils y mènent, visant ouvertement le siège du chef suprême de la République populaire démocratique de Corée, nos installations nucléaires et nos bases de lancement de fusées stratégiques. Les États-Unis mobilisent toutes leurs ressources maritimes, avec en tête le porte-avions nucléaire *U.S.S. Ronald Reagan*, ses moyens de frappe très sophistiqués et diverses armes nucléaires. Cela fait 60 ans que les États-Unis mènent ce type d'exercice.

Tels sont les faits, et les États-Unis ne peuvent les nier. Face à la menace croissante que fait peser la première puissance nucléaire, qui a déjà utilisé une arme nucléaire contre l'humanité et contre une population civile urbaine innocente, nous n'avons d'autre option que d'emprunter la voie nucléaire. Nous allons continuer d'accroître notre force nucléaire en quantité et en qualité et de renforcer nos capacités d'attaque nucléaire face aux menaces qui pèsent sur notre survie même. Le système antimissile balistique THAAD est une composante très dangereuse de la défense antimissiles et il accroît la possibilité d'une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée et les pays voisins. C'est pourquoi, dès qu'il a été annoncé, la République populaire démocratique de Corée s'y est totalement opposée.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant de la Turquie a soulevé plusieurs questions sur le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint (voir S/2016/738). Je voudrais lui demander s'il a lu les rapports du Conseil de sécurité qui mentionnent le trafic de gaz sarin transporté par des aéronefs civils, ou le fait que des terroristes soutenus par le régime turc ont procédé à des essais d'armes chimiques sur des animaux à Gaziantep, en Turquie, ville également surnommée la Tora Bora turque. Nous invitons le représentant de la Turquie à démentir ces faits

en nous montrant les preuves issues des enquêtes qui ont été ouvertes puis interrompues par le régime turc après l'arrestation des juges et du procureur. En outre, des policiers ont également été arrêtés parce qu'ils avaient découvert des éléments de preuve concernant un trafic d'armes de la Turquie vers la Syrie. Les rapports des organes subsidiaires du Conseil de sécurité contiennent une abondance de faits qui mettent en lumière les mensonges de la Turquie quant à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Par ailleurs, une fois encore, nous avons été surpris par l'hypocrisie du représentant d'Israël d'autant que, comme le veut l'adage, lorsqu'on vit dans une maison de verre, il vaut mieux s'abstenir de jeter des pierres. Nous savons tous qu'Israël a contribué à toutes les formes de terrorisme, y compris le terrorisme chimique et biologique, pour ne citer que celles-là. Israël apporte une aide multiple, en armes et en munitions, aux groupes terroristes, en particulier à Daech, au Front el-Nosra et aux groupes qui leur sont affiliés. D'autres collègues ont quant à eux affirmé que leurs gouvernements ou régimes ne fournissaient pas d'aide aux groupes terroristes et qu'ils ne les approvisionnaient pas en armes chimiques. Mais c'est un fait, nous savons qu'ils le font – et tout le monde le sait aussi. Un jour viendra où la vérité éclatera au grand jour.

M. Wu Jianjian (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine prend la parole pour exercer son droit de réponse après la déclaration faite par le représentant des États-Unis.

Il va sans dire que la question du système antimissile balistique THAAD revêt une question majeure dans le contexte de la sécurité internationale. La communauté internationale doit s'en préoccuper davantage et trouver les moyens d'y répondre comme il convient. La Chine a déjà fait connaître sa position sur le système THAAD à de nombreuses reprises. Nous continuons d'affirmer que de nombreux pays éprouvent des inquiétudes légitimes vis-à-vis de la défense antimissiles, compte tenu de la nécessité de préserver l'équilibre stratégique mondial.

M. Nath (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis contraint de prendre de nouveau la parole pour répondre à l'intervention faite par le représentant du Pakistan.

La plus grande menace à la paix et à la stabilité réside dans la promotion active du terrorisme et l'expansion effrénée de la production de matières fissiles et des vecteurs d'armes nucléaires, dans le

contexte menaçant du lien extrêmement troublant et très profond qui existe entre certains acteurs étatiques et non étatiques. La communauté internationale doit rester unie contre ceux dont les violations persistantes accentuent les menaces nucléaires et les risques de prolifération. Les liens qui favorisent la prolifération nucléaire et qui sont actifs actuellement portent clairement la marque du Pakistan.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux commentaires du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je serai très bref.

D'abord et avant tout, les États-Unis ne représentent pas une menace pour la République populaire démocratique de Corée. La source de l'instabilité dans la péninsule coréenne est la République populaire démocratique de Corée elle-même, ainsi que ses activités dans les domaines du nucléaire et des missiles.

Les États-Unis ne reconnaissent pas et n'entendent pas reconnaître la République populaire démocratique de Corée comme étant un État doté de l'arme nucléaire.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à prendre la parole pour répondre au représentant de la Syrie, qui essaie systématiquement de détourner l'attention de la communauté internationale du génocide perpétré par le Gouvernement syrien.

Nous suivons de près les politiques et activités criminelles du Gouvernement syrien, et nous constatons que les habitants de ce pays sont qualifiés de criminels pour avoir osé manifester. Les pays alliés qui ont essayé de soutenir les manifestants sont eux aussi accusés des mêmes maux. Le Qatar réfute les allégations formulées par le représentant de la Syrie. Nous voyons bien comment le régime syrien bafoue le droit international et poursuit sa politique de terreur, de déplacements forcés et de massacres. Il emploie en outre des armes qui sont interdites par la communauté internationale pour parvenir à ses fins.

Il est clair que la montée du terrorisme en Syrie découle de la politique criminelle du Gouvernement syrien et de ses pratiques criminelles contre son propre peuple, puisqu'il collabore avec des organisations criminelles pour pouvoir continuer d'exister. Les villes sont assiégées, visées par des attaques aériennes, les écoles sont détruites, de même que les lieux de culte et les hôpitaux, et le personnel médical et humanitaire est

pris pour cible. L'aide humanitaire n'est pas autorisée à parvenir aux personnes qui en ont besoin.

Aucune des règles morales, humanitaires et juridiques n'est prise au sérieux, ce qui confirme sans l'ombre d'un doute le caractère terroriste de cet État. Pour terminer, et à la lumière de la menace que fait peser le terrorisme sur la communauté internationale et sur la paix et la sécurité internationales, l'État du Qatar réaffirme sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et où que ce soit. Il réaffirme aussi que les États doivent le combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et aux obligations souscrites au titre du droit international. Il s'engage aussi à poursuivre ses efforts pour contrer ce phénomène répréhensible et soutenir l'action menée aux niveaux régional et international pour instaurer la stabilité et la sécurité dans la région et dans le monde.

M. Al-Otoom (Jordanie) (*parle en arabe*) : En réponse à la déclaration du représentant syrien sur l'entrée de produits chimiques dans son pays par les frontières de la Jordanie, je réaffirme que la Jordanie se conforme à toutes les conventions internationales interdisant la possession ou le transport de ces produits toxiques dont a parlé le représentant syrien. Je voudrais réaffirmer également que la Jordanie a été et est toujours déterminée à ne faire parvenir que des fournitures humanitaires et de secours sous la supervision des organismes humanitaires internationaux, car nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une obligation humanitaire face à ce drame. Le monde entier en est conscient, ainsi que du rôle que joue la Jordanie dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

M. Fares (Libye) (*parle en arabe*) : Comme ma délégation l'a indiqué il y a quelques jours dans cette salle, les armes chimiques qui se trouvaient en Libye ont été placées sous un contrôle rigoureux et ce jusqu'à ce qu'elles soient complètement détruites. Les stocks restant ont été transportés à l'extérieur de la Libye pour y être détruits. Par conséquent, les déclarations faites aujourd'hui en ce qui concerne ces armes sont sans fondement.

M. Denktas (Turquie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de demander encore une fois la parole à cette heure tardive, mais je voudrais dire deux choses.

La première est qu'il s'agit d'allégations infondées et je voudrais ici faire consigner le fait que je les réfute totalement.

Deuxièmement, je voudrais souligner quelques faits. L'un d'eux est qu'il n'y a aucun problème entre la Turquie et le régime syrien. Et, sans vouloir parler au nom des autres, je ne pense pas non plus qu'il existe des problèmes entre le régime syrien et aucun des autres pays qu'il accuse aujourd'hui, comme il l'a fait par le passé pour essayer de détourner l'attention de la communauté internationale des actions qu'elle s'appête à mener – et qu'elle doit mener – pour tenir le régime syrien responsable de ses actes.

M. Ammar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je me dois de répondre à ce qu'a dit mon collègue indien.

Il est malheureux, qu'à chaque fois qu'est exposée au grand jour la réalité de ses politiques hégémoniques dans la région, lesquelles affectent directement les pays voisins, l'Inde choisit de détourner l'attention de la communauté internationale de ses propres actions irresponsables en faisant des déclarations frivoles.

S'agissant du terrorisme, nous soulignons que le Pakistan a remis au Secrétaire général des dossiers complets sur l'appui et le financement qu'apporte l'Inde au terrorisme au Pakistan, ainsi que sur le terrorisme commandité par l'État indien au Jammu-et-Cachemire.

Nous ne répéterons pas ce que le monde entier sait déjà à propos de l'Inde et du fait qu'elle a détourné des matières fissiles acquises à des fins pacifiques pour fabriquer sa première bombe atomique, qu'elle a eu l'audace d'appeler « Bouddha souriant ».

Enfin, je voudrais demander à l'Inde de répondre d'urgence à la proposition de notre Premier Ministre tendant à la conclusion d'un accord bilatéral entre le Pakistan et l'Inde sur une interdiction des essais nucléaires.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de ma délégation, exercer mon droit de répondre aux déclarations faites par les représentants d'Israël et des Émirats arabes unis.

Ce n'est pas la République islamique d'Iran qui a conclu que c'est Israël qui perpète l'occupation, l'agression, des crimes de guerre et le génocide contre le peuple palestinien. C'est la communauté internationale qui l'a fait et cela est reflété dans plusieurs résolutions sur les droits de l'homme et autres résolutions des Nations Unies. Israël est la puissance occupante et l'agresseur dans la région, et cela personne ne peut le nier.

Pour ce qui est des déclarations faites par le représentant des Émirats arabes unis, je voudrais aussi soulever quelques points. Il est ridicule que les Émirats arabes unis affirment que l'Iran envoie des armes au Yémen. L'accès au Yémen, par mer, par air et par voie terrestre, est totalement bloqué et personne, à l'exception des Émirats arabes unis et de ceux qui commettent des actes d'agression contre le Yémen, ne peut y envoyer des armes, des avions et des bateaux de guerre pour bombarder ses populations. Il n'est pas étonnant que tant les Émirats arabes unis qu'Israël qualifient les forces de résistance au Liban, le Hezbollah, de groupe terroriste. Le Hezbollah lutte contre les forces d'agression israéliennes et contre des groupes terroristes comme Daech, le Front el-Nosra et Al-Qaïda. Il n'est pas étonnant que les Émirats arabes unis désignent ce groupe sous le vocable de « groupe terroriste » vu qu'ils soutiennent Daech et le Front el-Nosra. Je voudrais demander au représentant des Émirats arabes unis d'expliquer à la Commission pourquoi son pays soutient la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent au Moyen-Orient en fournissant armes et fonds à des groupes terroristes comme Daech, le Front el-Nosra et Al-Qaïda au Yémen. Je voudrais aussi le prier d'expliquer à la Commission pourquoi son pays cible les civils au Yémen, en violation flagrante des obligations contractées au titre du droit international humanitaire.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois encore, le représentant des États-Unis a parlé de la République populaire démocratique de Corée comme d'une menace. Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit, mais je voudrais lui faire trois recommandations.

Premièrement, je lui recommande gentiment de se rendre dans les bases militaires américaines – je ne sais pas combien il y en a – en Corée du Sud. Elles y sont depuis plus de 60 ans. Les États-Unis ont déjà provoqué une guerre de Corée, infligeant des souffrances indicibles au peuple coréen, notamment par la menace des armes nucléaires, entraînant la séparation de 10 millions de familles du nord et du sud de la péninsule, et provoquant

d'énormes dégâts. Je lui recommande aussi de se rendre dans les sites où se déroulent les exercices militaires dont j'ai parlé. Les exercices militaires ont commencé le 1^{er} octobre.

Deuxièmement, je recommande que les États-Unis revoient de fond en comble leur propres politiques envers la République populaire démocratique de Corée. La politique des États-Unis équivaut à du chantage nucléaire très hostile.

Troisièmement, de nombreux exercices militaires – de plus ou moins grande envergure – sont en cours partout dans le monde. Mais aucun d'eux ne cible un pays en particulier ou ne vise à anéantir ses dirigeants ou à cibler le siège du Gouvernement, alors que la visée des États-Unis est tout bonnement d'éliminer le régime de la République populaire démocratique de Corée. C'est pour cela que la République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autre choix que d'opter pour le nucléaire.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En réponse à ce qu'a affirmé le représentant du régime du Qatar, je dirai que le peuple syrien n'oubliera pas l'effusion de sang provoquée dans mon pays par ce régime qui appuie, finance, forme et approvisionne en armes les groupes terroristes. Si le représentant du régime qatarien croit que nous avons la mémoire courte et que nous oublierons ces crimes, il se trompe. La Syrie est bien plus grande que le Qatar, et lui et ses maîtres le savent bien. Et à lui et à ses maîtres, nous disons ceci : le gaz qatarien ne passera pas par le territoire syrien.

Quant à ce qu'a dit le représentant du régime turc, je lui demande ici devant tout le monde pourquoi son pays refuse jusqu'à maintenant de communiquer à la communauté internationale et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des informations concernant le gaz sarin saisi sur le sol de la Turquie et le sort réservé à cette substance, et pourquoi le régime turc a libéré les 12 terroristes arrêtés en possession de cette substance.

La séance est levée à 18 h 35.